# Diagnostic PETITE ENFANCE PARENTALITÉ

SCHÉMA TERRITORIAL DE SERVICES AUX FAMILLES









# SOMMAIRE

P.4 ÉDITO
-----------

- P.6 INTRODUCTION
- P.7 MÉTHODE DU DIAGNOSTIC
- P.8 PREMIÈRE PARTIE : DONNÉES DE CADRAGE DU TERRITOIRE

DO.		
P.8 DÉMO		
A)	La population et sa variation	P.8
B)	Population par âges	P.9
C)	Naissances	P.10
D)	Part des familles par tranches d'ages en 2015 sur l'agglomération	P.11
E)	Populations de moins de 18 ans	P.12
F)	Familles avec enfants de moins de 3 ans	
G)	Enfants de 0 à 5 ans	P.13
H)	Perspectives démographiques	
<b>D C</b>		
<b>P.16</b> SITU	UATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	P.16
A)	Foyers monoparentaux et composition familiale	P.17
В)	Revenus-fiscalité	
C)	Congés parentaux	P.20
D)	Emploi	
E)	Familles avec un enfant en situation de handicap	
F)	Population immigrée et gens du voyage	
,		

#### P.22 SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE

- P.24 DEUXIÈME PARTIE : DIAGNOSTIC ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ
  - P.1 L'ACCUEIL COLLECTIF
    - A) Le multi-accueil : un mode d'accueil plébiscité par les familles......P.24

<b>う</b>	
J	

	B) C)	Des difficultés pour accéder au service	
P.2	<b>Ω</b> 1/Δ(	CCUEIL INDIVIDUEL	P.29
	A)	Les Assistant-es Maternel-les : principal mode d'accueil sur le territoire	_
	в)	Un accueil qui propose davantage de souplesse	
	C)	Des points de vigilance à observer	P.34
	D)	Une offre de Maison d'Assistants Maternels peu importante	
P. 2	<b>L</b> LES	AUTRES MODES DE GARDE UTILISÉS PAR LES PARENTS	P.35
3	A)	La garde des enfants par les proches reste secondaire	
	B)	Une garde à domicile peu utilisée	_
	C)	Scolarisation des 2-3 ans et services périscolaires	
P.3		NTHÈSE SUR LA COUVERTURE GLOBALE EN MATIÈRE CCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	
P.4	O AN	ALYSE DES BESOINS DES PARENTS	P.40
X,	A)	Diverses motivations dans le choix du mode d'accueil	•
	B)	Éléments sur les besoins d'accueil des familles	•
	C)	Un manque de solutions d'accueil en horaires atypiques	-
	D) /	Les enfants de 3 à 5 ans : des besoins particuliers	
P.4	3 REL	AIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS	P.43
		Des missions élargies	
	В)	Un service encore méconnu par les familles	13
D,	6		
F.4		RENTALITÉ  Des hospins renérés sur le territaire	P.46
	A) B)	Des besoins repérés sur le territoire  Une multiplicité d'acteurs mais une offre inégale	
	C)	Le Collectif Parentalité : une volonté de réfléchir et d'agir en commun	1.53
	-,		

# P.54 TROISIEME PARTIE: ORIENTATIONS, AXES ET PROPOSITIONS D'ACTIONS

#### Rédaction:

Service Petite Enfance de Guingamp-Paimpol Agglomération

DE L'ARMOR À L'ARGOAT

Diagnostic établi avec le soutien de la CAF des Côtes d'Armor.

## PRÉAMBULE —

# ÉDITO



J'ai le plaisir de vous présenter le premier schéma territorial des services aux familles de Guingamp-Paimpol Agglomération pour la période 2019 – 2022.

Ce schéma est le fruit d'un travail collectif : il associe de nombreux partenaires et mobilisera dans sa mise en œuvre l'ensemble des acteurs concernés : les services de l'État, les institutions et associations. Une dynamique partenariale avec les collectivités territoriales et les partenaires sociaux s'est mise en place pour permettre le développement de solutions d'accueil du jeune enfant et le développement des actions de parentalité.

Guingamp-Paimpol Agglomération s'est donc saisie de cette opportunité pour s'engager dans une déclinaison locale du Schéma départemental de Services aux Familles. C'est une opportunité pour nous de définir et mettre en œuvre des orientations stratégiques et politiques en matière de petite enfance et de parentalité et décliner très concrètement notre projet de territoire.

Ce document est un outil qui permet de nous interroger collectivement sur les évolutions du territoire en termes de maintien qualitatif de développement de l'offre d'accueil petite enfance mais aussi des améliorations à apporter dans le fonctionnement des services existants.

4

Le schéma doit d'abord évaluer les besoins, donner le bilan de ce qui se fait aujourd'hui, se projeter dans l'avenir. Il peut alors fixer des objectifs partagés et enfin assurer les moyens disponibles pour y parvenir.

Rechercher des réponses nouvelles, adaptées à chaque situation, construire un projet autour de l'enfant et avec lui, tels sont les objectifs partagés auxquels tous les partenaires vont concourir. Voté pour 3 ans, le schéma sera décliné sous la forme d'un plan d'actions, conforme aux priorités définies avec les partenaires et les familles.

Vincent Le Meaux Président de Guingamp-Paimpol Agglomération

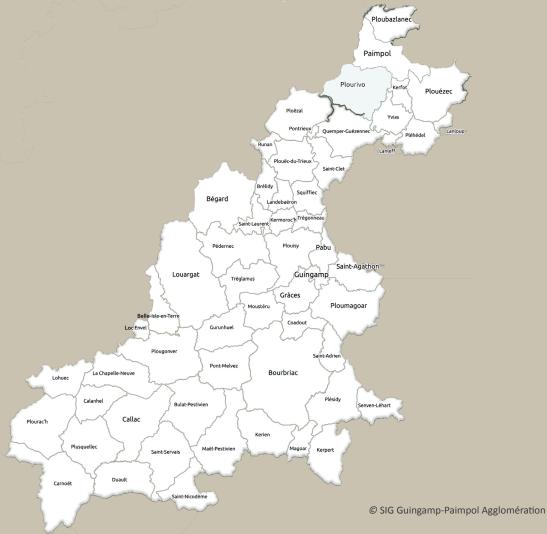
# INTRODUCTION

**Guingamp-Paimpol** Le territoire de Agglomération est un territoire nouveau. Au 1er janvier 2017, sept communautés de communes ont fusionné pour former cette communauté d'agglomération. L'Agglomération est désormais composée de 57 communes et de 73 700 habitants. Le territoire s'étend sur

1 100 km², soit une densité de 67 habitants/ km². Ce qui est un atout en matière de qualité de vie. L'agglomération représente 12% de la population du département.

À noter que les études portent sur les anciennes communautés de communes du territoire, nommées par «secteurs» dans nos propos.

Guingamp-Paimpol Agglomération au 1er janvier 2017



En 2013, le Gouvernement a souhaité impulser une dynamique partenariale avec les collectivités territoriales et les partenaires sociaux pour permettre le développement de solutions d'accueil du jeune enfant et le développement des actions de parentalité.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) invite Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à s'engager dans une déclinaison locale cohérente des grands axes du Schéma Départemental de Services Aux Familles (SAF), en rédigeant un Schéma Territorial.

6

La rédaction du Schéma Territorial est une opportunité pour ce nouveau territoire de définir et mettre en œuvre des orientations stratégiques et politiques en matière de petite enfance et de parentalité, en lien avec le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Les objectifs du Schéma Territorial de Services aux Familles sont à définir par le comité de pilotage, en cohérence avec ceux du Schéma Départemental de Services aux Familles, à savoir :

- 1. Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant, tant sur les modes d'accueil individuel que collectif;
- 2. Répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier lorsqu'elles rencontrent des situations de vulnérabilité ;
- 3. Réduire les inégalités éducatives pour les enfants des familles vulnérables ;

- 4. Améliorer progressivement le maillage du territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité;
- 5. Développer l'information des familles et des acteurs locaux en matière d'accueil du jeune enfant et d'accompagnement à la parentalité.

Le Schéma Départemental de Services aux Familles 2018-2021 intègre un volet enfance et jeunesse. Le choix a été fait pour le schéma intercommunal de Guingamp-Paimpol Agglomération de se concentrer sur la partie petite enfance et parentalité dans un premier temps. L'enfance et la jeunesse pourront être traités dans un second temps.

Un comité de coordination, constitué des signataires du Schéma Départemental de Services aux Familles, émettra un avis sur la cohérence du Schéma Intercommunal au regard des orientations du schéma départemental, après validation par les

#### MÉTHODE DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic petite enfance et parentalité est la première étape dans la rédaction du Schéma Intercommunal de Services aux Familles. Il permet de dresser un état des lieux de l'existant, en prenant en compte la globalité de l'offre présente sur le territoire.

Pour assurer le suivi politique et stratégique du diagnostic, un comité de pilotage a été constitué au mois de janvier 2018.

#### Comité de pilotage constitué de :

- Elus de la Commission enfance jeunesse de Guingamp-Paimpol Agglomération
- Agents de l'Agglomération des services
   Petite Enfance
- Personnel de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- Personnel du Conseil Départemental



4 réunions pour la réalisation du diagnostic

Concernant le recueil d'éléments qualitatifs<sup>1</sup>, trois questionnaires (en annexes) ont été élaborés et diffusés au sein des Relais Parents-Assistants Maternels, des Multi-Accueils et de quelques écoles du territoire. L'objectif principal des questionnaires était d'appréhender et de préciser les attentes et les besoins des familles en termes de mode de garde.

1 en complément des données disponibles (études, enquêtes, statistiques territoriales...)

326 questionnaires ont été reçus et analysés.

Des comités techniques par thématiques réunissant des professionnels du secteur ont également eu lieu. Les thématiques travaillées étaient les suivantes :

- Parentalité
- Inégalités et vulnérabilités
- Les Services et équipes de la Petite Enfance Guingamp-Paimpol Agglomération

Lors de ces comités techniques, l'ensemble des acteurs de la petite enfance et de la parentalité du territoire ont été conviés.

Nous avons pu échanger avec :

- Des animatrices de RPAM
- Du personnel de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Des agents de l'Education Nationale
- Des animateurs en centre social
- Des conseillers Mission Locale
- Des directrices de multi-accueil
- Des puéricultrices de la PMI
- Des représentants du Collectif Parentalité

#### Objectifs:

- Analyser les actions et les services pour voir s'ils correspondent ou non aux besoins des familles.
- Réfléchir aux priorités et élaborer des propositions pour améliorer ou compléter l'existant sur le territoire.

# DONNÉES DE CADRAGE DU TERRITOIRE

#### DÉMOGRAPHIE

#### A - La population et sa variation

« Entre 1962 et 1975, le territoire connaît un exode rural et une vague de dépopulation qui ont impacté toutes les communes à l'exception de Guingamp et des communes limitrophes.

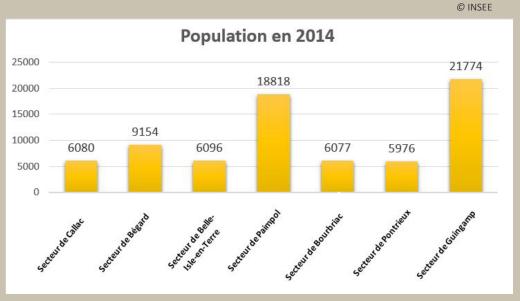
De 1975 à 1982, observe un regain démographique dans les périphériques communes l'agglomération de quingampaise, sur la portion centrale de Guingamp-Agglomération. Paimpol

Cependant, cet exode rural se poursuit dans les communes littorales mais surtout dans le secteur de l'Argoat.

A partir de 1982 et jusqu'à 1999, l'agglomération connaît une période transitoire de moindre croissance démographique mais également d'atténuation des pertes de populations dans certaines communes littorales et rurales. En 1999, le territoire comptait 71 873 habitants.

Le bilan démographique s'améliore entre 1999 et 2009 sur une très majorité des communes avant de se dégrader à nouveau entre 2009 et 2014 pour les communes littorales et de l'Argoat. Entre 2010 et 2015, la population a baissé de 1,1%. En 2010, 74 607 personnes habitaient sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération contre 73 750 en 2015.».1

a 1999, l'agglomération l'a 1999, l'agglomération l'aransitoire de moindre les de populations dans la les et rurales. En 1999, l'améliore entre 1999 et let des communes avant le entre 2009 et 2014 pour let de l'Argoat. Entre 2010



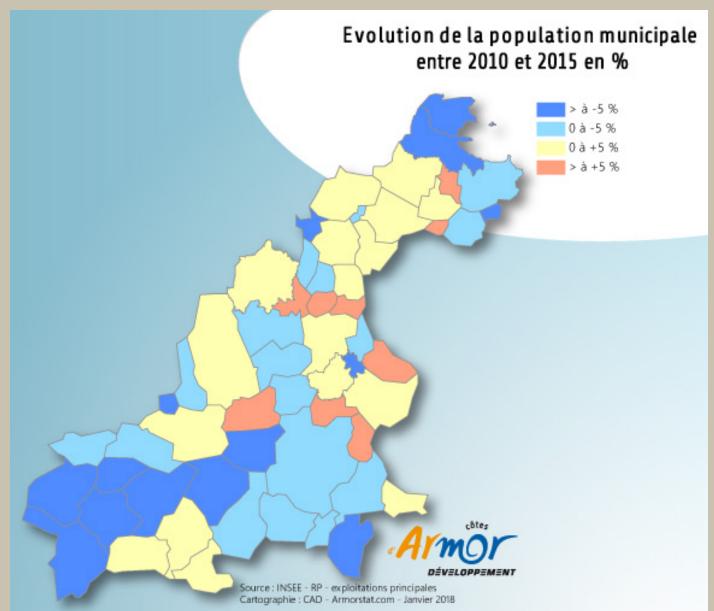
Guingamp-Paimpol Agglomération connaît une diminution de sa population par déficit naturel. On distingue deux secteurs de population important sur l'agglomération à savoir Guingamp et Paimpol.

En 2015, les secteurs de Guingamp et de Paimpol représentaient à eux-seuls 54,87% de la population de l'Agglomération.

Trois territoires perdent en population : les secteurs de Paimpol, Callac et Bourbriac. Sur l'ensemble du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, l'évolution de la population était de -0,23% entre 2010 et 2015. La principale raison de cette baisse est liée à un excédent migratoire important qui n'est pas compensé par le solde naturel.

A titre de comparaison, l'évolution de la population bretonne était de 0,59% par an entre 2010 et 2015 et de 0,23% pour la population costarmoricaine.

<sup>1 «</sup> Premiers éléments du diagnostic territorial », présentés le 30/06/2017 à Ploubazlanec par Armorstat.

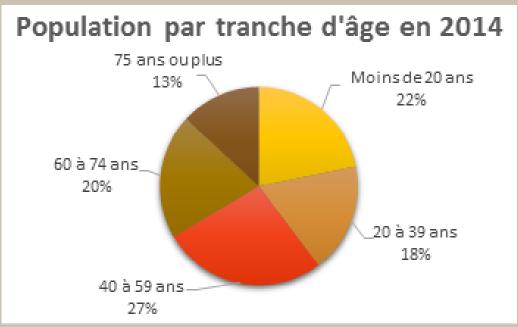


© Côtes d'Armor Développement

#### **B** - Population par âges

Le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération est un territoire assez âgé. En effet, un tiers de la population a 60 ans ou plus (33%).

Quant aux moins de 20 ans, ils représentent 22% de la population.



#### { PREMIERE PARTIE }\_

POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2014	FRANCE	BRETAGNE	CÔTES D'ARMOR	AGGLOMÉRATION
Moins de 20 ans	24 %	24 %	23 %	22 %
De 20 à 59 ans	52 %	49 %	46 %	45 %
De 60 à 74 ans	15 %	16 %	19 %	20 %
75 ans et plus	9 %	11 %	12 %	13 %

Pour l'agglomération, la part des moins de 20 ans et des 20-59 ans est inférieure au niveau départemental, régional et national. La part des 60-74 ans et des 75 ans et plus, est quant à elle supérieure aux moyennes départementale, régionale et nationale.

En 2013, les habitants ont en moyenne 44,8 ans contre 43,8 ans en 2008. L'agglomération perd en nombre de jeunes et d'actifs, ce qui implique un vieillissement de la population.

#### C - Naissances



En 2014, 686 naissances étaient enregistrées sur Guingamp-Paimpol Agglomération contre 593 en 2017. Depuis 2017, le nombre de naissances est passé sous la barre de 600.

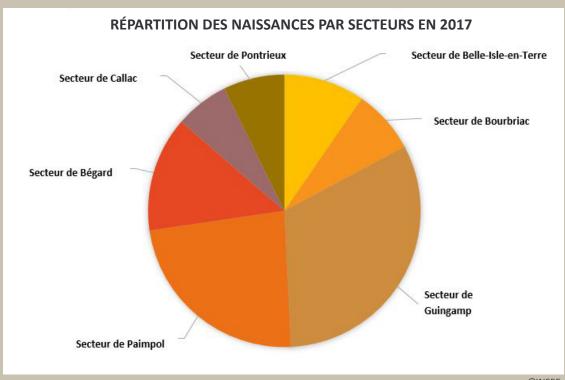
On note une baisse des naissances domiciliées de -6,32% pour le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération entre 2014 et 2017. 55% des naissances en 2017 ont eu lieu dans les secteurs les plus urbanisés, à savoir Paimpol et Guingamp.

L'évolution française des naissances pour la période

Sur cette même période, on remarque que la baisse du nombre de naissances de Guingamp-Paimpol Agglomération est similaire à celle de la Bretagne, et supérieure aux évolutions départementale et

Bretagne et -3,51% pour les Côtes-d'Armor.

nationale.



**OINSEE** 

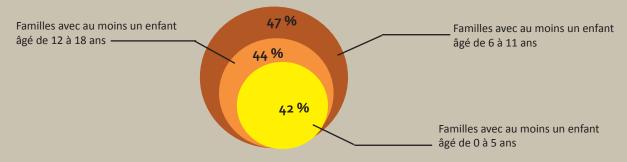
PART DES PREMIERES NAISSANCES CAF et MSA	2016	EVOLUTION ANNUELLE MOYENNE SUR 3 ANS (2013-2016)
Secteur de Belle-Isle-en-Terre	41,30 %	-12,39 %
Secteur de Bourbriac	29,80 %	1,41 %
Secteur de Guingamp	34,70 %	3,95 %
Secteur de Paimpol	43,50 %	7,69 %
Secteur de Bégard	37,50 %	-11,08 %
Secteur de Callac	31,60 %	-11,66 %
Secteur de Pontrieux	22,70 %	-8,93 %

© CAF - IMAJE

La part des premières naissances est un indicateur intéressant car il permet de mettre en avant le dynamisme d'un territoire. En effet, une famille qui a un premier enfant a plus de chances d'avoir d'autres enfants par la suite.

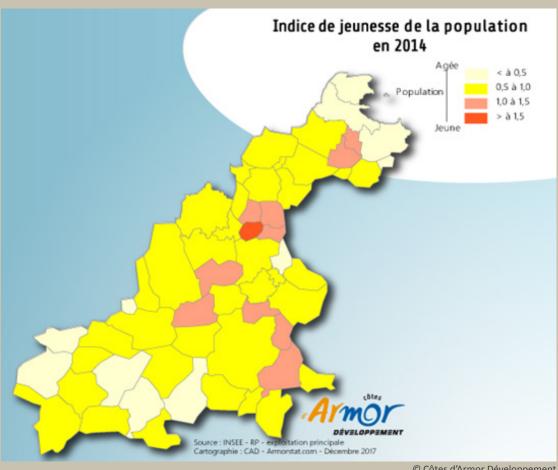
Pour Guingamp-Paimpol Agglomération, 38,4% étaient des premières naissances en 2016 contre 39,3% au plan national. Une baisse de près de 5 points a été enregistrée en 2015.

#### D - Part des familles par tranches d'âges en 2015 sur l'agglomération



#### [ PREMIERE PARTIE ]-

#### E - Population de moins de 18 ans



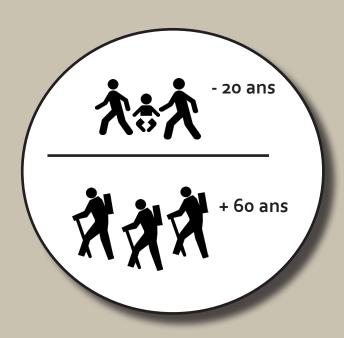
© Côtes d'Armor Développement

En 2015, 8 203 familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans vivaient sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération.

L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Quelques territoires se distinguent du fait de leur indice de jeunesse positif, ce sont les communes de:

- Tréglamus
- Gurunhuel
- Coadout
- Saint-Adrien
- Plésidy
- Trégonneau
- Squiffiec
- Landebaëron
- Kermoroc'h
- Kerfot
- Yvias

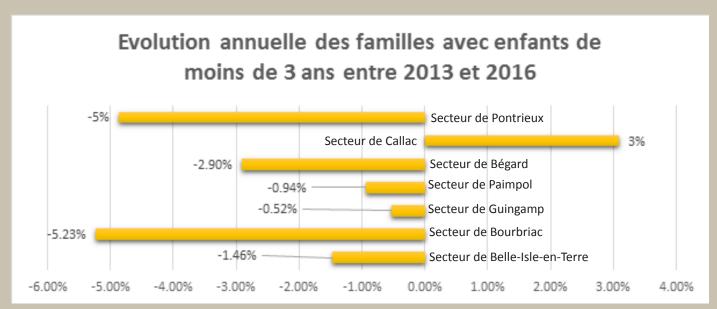
Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que les familles s'installent désormais dans les secondes couronnes des pôles urbains afin d'y trouver des terrains ou des biens immobiliers moins chers que dans les secteurs urbains.



#### F - Familles avec enfants de moins de 3 ans

	2013	2014	2015	2016	Evolution annuelle moyenne
Nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans	1 856	1 849	1 783	1 731	-2,27 %

© CAF - IMAJE

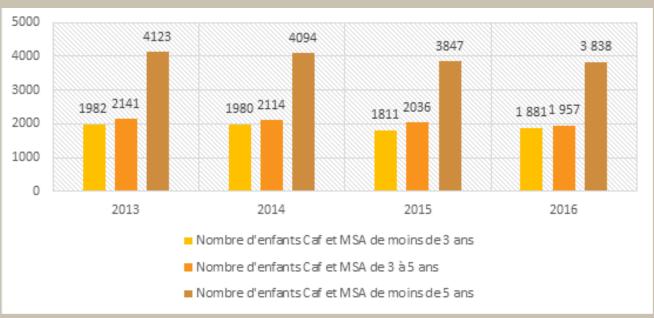


© CAF - IMAJE

On constate une diminution du nombre de familles avec des enfants de moins de 3 ans de -2,27% entre 2013 et 2016. Les secteurs de Pontrieux et de Bourbriac sont ceux qui subissent une diminution plus importante.

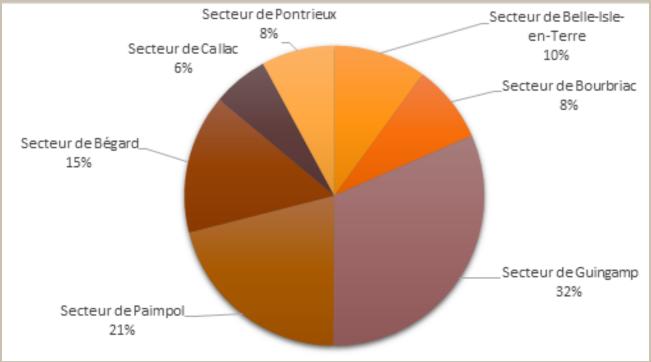
Seul le secteur de Callac connaît une évolution positive sur cette période.

#### G - Enfants de o à 5 ans



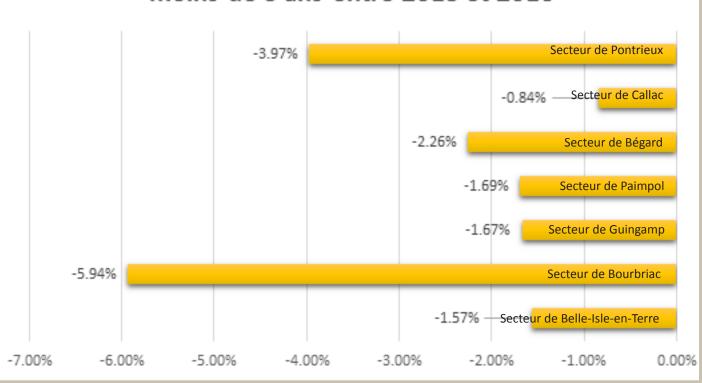
#### [ PREMIERE PARTIE ]—

#### Répartition des enfants de moins de 5 ans sur l'agglomération en 2016 (en %)



© CAF - IMAJE

# Evolution annuelle du nombre d'enfants de moins de 5 ans entre 2013 et 2016



© CAF - IMAJE

14

On remarque une diminution du nombre d'enfants de moins de 5 ans entre 2013 et 2015, soit une évolution de -1,73% en moyenne chaque année pour les enfants de moins de 5 ans. On constate une légère hausse de 2015 à 2016 : est-ce le signe d'un regain de natalité ?

Plus de la moitié des enfants habitent en pôle urbain (53%) et 47% des enfants de moins de 5 ans vivent en milieu rural.

« En 45 ans (1968-2013), le nombre d'enfants de 0 à 4 ans a diminué de moitié sur le territoire. L'indice de jeunesse (rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus) du territoire est relativement faible, notamment dans les communes littorales, à l'exception de quelques communes proches de l'agglomération guingampaise. ».1

#### H - Perspectives démographiques



Selon les perspectives de l'Insee réalisées en 2014, le nombre de 0 à 29 ans restera stable en 2040 alors qu'on constatera une diminution des 30-59 ans et une augmentation des 60 ans et plus.

Selon les projections Omphale 2017 de l'Insee, la dynamique de croissance du territoire sera divisée par deux d'ici 2040. En effet, le solde naturel du territoire est faible et il ne sera pas compensé par un excédent migratoire.

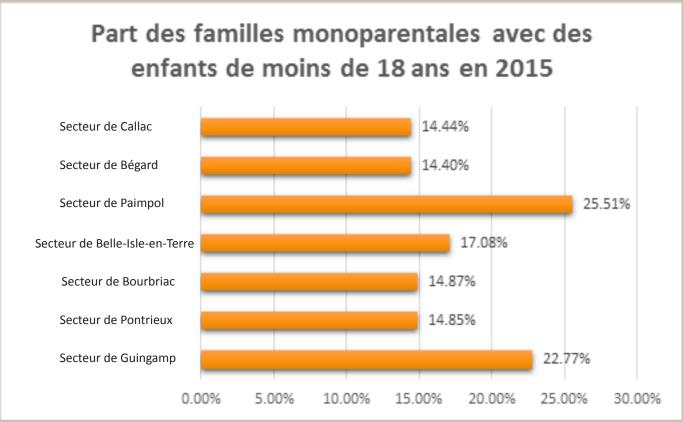
L'augmentation de la population sera liée à une augmentation du nombre de séniors sur le territoire.

<sup>1 «</sup> Premiers éléments du diagnostic territorial », présentés le 30/06/2017 à Ploubazlanec par Armorstat.

16

#### SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

#### A - Foyers monoparentaux et composition familiale



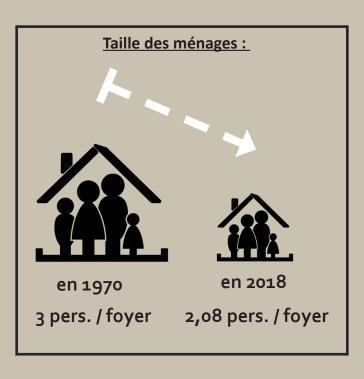
© CAF

En 2013, 10,04% des familles étaient des familles monoparentales avec des enfants de moins de 3 ans contre 8,67% en 2014, 9,1% en 2015 et 11,40% en 2016.

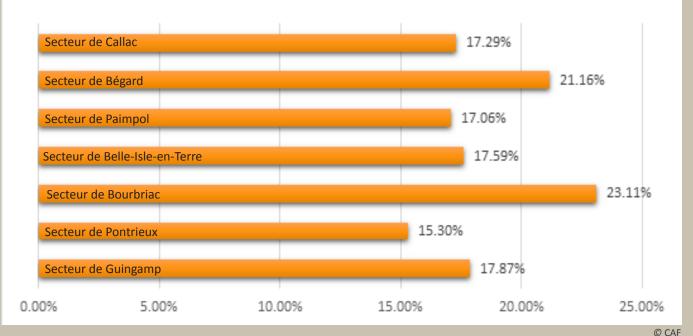
En 2015, 19,77% des familles avec des enfants de moins de 18 ans étaient des familles monoparentales contre 18,6% au niveau départemental.

Les secteurs de Paimpol et de Guingamp ont un taux de familles monoparentales sensiblement supérieur à la moyenne départementale (plus de 22%).

La part des familles monoparentales avec des enfants de moins de 3 ans est en forte augmentation depuis 2014 : 8,67 % en 2014, 11,4% en 2016.



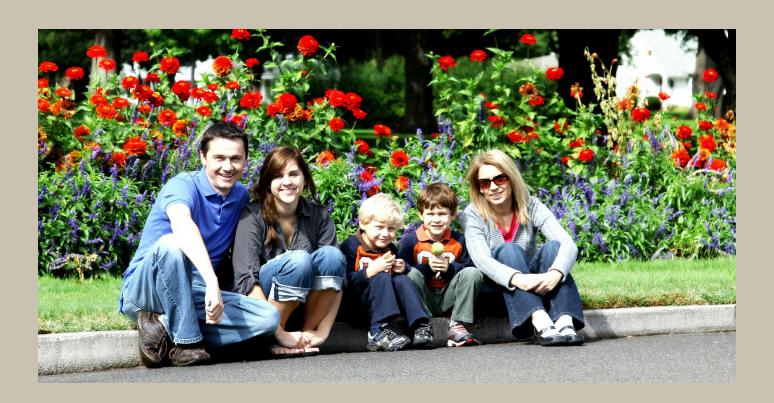
#### Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de moins de 18 ans en 2015



18,35% des familles avec des enfants de moins de 18 ans sont des familles nombreuses (au minimum 3 enfants).

La moyenne du département, 18,9%, correspond au chiffre de l'agglomération.

Les secteurs de Bourbriac et de Bégard ont un taux supérieur à cette moyenne avec respectivement 23,11% et 21,16% de familles nombreuses.



#### { PREMIERE PARTIE }—

#### B - Revenus-fiscalité

	France	Bretagne	Côtes d'Armor	Guingamp-Paimpol Agglomération
Part des ménages fiscaux imposés en 2014	58,1 %	56,6 %	54,7 %	50,08 %

Guingamp-Paimpol Agglomération a une part des ménages fiscaux imposés inférieure de 4 points par rapport aux Côtes-d'Armor et de 8 points par rapport à la France.

Sur les secteurs urbains (Guingamp, Paimpol et Bégard) la part des ménages fiscaux est supérieure à 50%.

On constate néanmoins de fortes disparités avec la présence de nombreuses familles à bas revenus qui touchent les minimas sociaux.

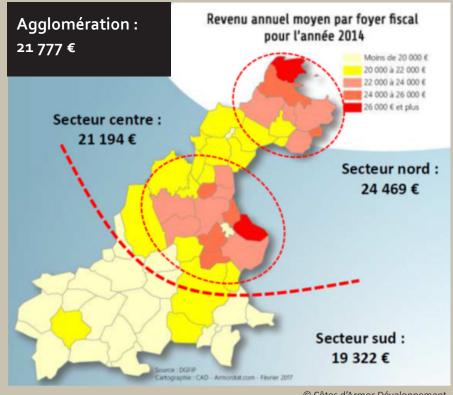
C'est sur le secteur de Callac que l'on retrouve la part la plus faible des ménages fiscaux imposés avec 42,6%.

Entre 2009 et 2014, le revenu annuel moyen par foyer fiscal pour Guingamp-Paimpol Agglomération a tout de même évolué de 2 308€.

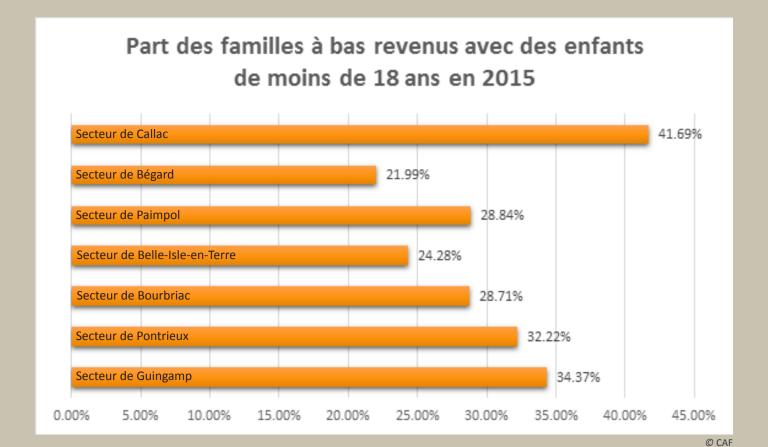
388 enfants de moins de 6 ans de Guingamp-Paimpol Agglomération vivent dans des familles bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) ou de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé). Cela représente 11,83% des enfants de moins de 6 ans de l'agglomération.

21,90% des enfants de moins de 3 ans vivent sous le seuil de bas revenus contre 18,8% au plan départemental.

En 2012, le taux de pauvreté sur l'agglomération était supérieur à la moyenne bretonne (10,5%), avec des taux plus élevés sur les territoires de Pontrieux (15,8%) et Bourbriac (16,4%). La ville de Guingamp avait le taux de pauvreté le plus élevé de Bretagne (23,2%).



# 7.



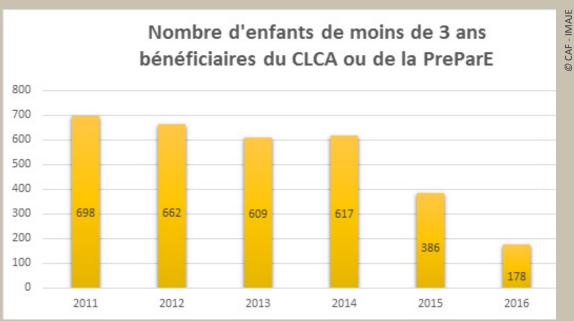
25,44% des familles avec des enfants de moins de 18 ans sont des familles à bas revenus (20,3% au niveau du département). Sur tous les secteurs, la part des familles à bas revenus est supérieure à la moyenne départementale.

On remarque que le secteur de Callac comptabilise 41,69% de familles à bas revenus parmi les familles avec des enfants de moins de 18 ans.

#### C - Congés parentaux

En 2015, le CLCA a été remplacé par PreParE, c'est une aide versée par la CAF ou la aux parents MSA avec enfant(s) de moins de 3 ans cessant ou réduisant activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s). on

Depuis 2011, on note une baisse importante du nombre d'enfants



bénéficiaires du Complément Libre Choix d'Activité avec près de -54%. En 2016, 9,46% des enfants de moins de 3 ans sont bénéficiaires de la PreParE (Prestation Partagée de l'Education de l'Enfant).

Cette diminution du nombre d'enfants bénéficiaires en congés parentaux n'est pas une particularité du territoire mais les nouvelles conditions de la PreParE sont moins avantageuses pour les familles.

#### { PREMIERE PARTIE }\_

#### D - Emploi



En 2015, Guingamp-Paimpol Agglomération comptait 13,3% de demandeurs d'emplois, contre 12% pour le département et la région et 14,2% au niveau national.

Entre 2015 et 2016, une baisse du chômage était enregistrée aux niveaux départemental et régional alors que sur Guingamp-Paimpol Agglomération, une hausse de 2,1% était constatée. C'est d'ailleurs l'EPCI du département qui connaît l'évolution la plus importante.

En 2017, sur les 57 communes qui forment l'EPCI de Guingamp-Paimpol Agglomération, les communes de Guingamp et de Paimpol cumulent 1 602 demandeurs d'emplois, soit 25% des demandeurs d'emploi du territoire.

#### Familles dont les parents travaillent

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent a baissé de près de 8% entre 2014 et 2016.

Les deux parents travaillaient pour 58,9% des familles CAF avec des enfants de moins de 3 ans en

2013, contre 51,1% en 2016.

En comparaison sur le département, il y a 60,8% de parents actifs ayant des enfants de moins de 3 ans en 2016.

Taux des familles CAF avec enfants de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent	2016
Secteur de Belle-Isle-en-Terre	55,8 %
Secteur de Bourbriac	49,1 %
Secteur de Guingamp	51,0 %
Secteur de Paimpol	59,2 %
Secteur de Bégard	65,8 %
Secteur de Callac	55,6 %
Secteur de Pontrieux	62,3 %

#### E - Familles avec un enfant en situation de handicap

147 enfants du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération étaient bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) en 2015, soit 11,9% des enfants bénéficiaires de l'AEEH sur le département (représentatif par rapport à la part départementale du nombre d'enfants).



#### F - Population immigrée et Gens du voyage

Au 1er janvier 2017, la part des enfants de moins de 15 ans immigrés sur le territoire est légèrement en dessous des chiffres départementaux (1,2% contre 1,4% au niveau des Côtes d'Armor).

Pour les moins de 55 ans (enfants et parents de jeunes enfants), la part est de 2,7% contre 3,3% pour les Côtes-d'Armor. Ce chiffre plutôt faible masque de fortes disparités puisque certaines communes se démarquent : Guingamp (5,1%), Grâces (4,1%), Callac (6,6%) ou Maël-Pestivien (14,9%).

Deux aires d'accueil de gens du voyage existent sur l'agglomération : à Paimpol et à Guingamp, avec au total 48 places.

Au-delà de la fréquentation de ces aires, de plus en plus de familles de gens du voyage souhaitent, tout en gardant tout ou une partie de leur mode de vie, habiter dans un lieu fixe et sur une zone géographique de plus en plus réduite. Sur Guingamp, cet ancrage territorial est assez marqué.



Sur l'année scolaire 2016-2017, l'agglomération concentre 140 des 331 inscriptions à l'école des enfants de la communauté soit 42,3% du total départemental. Ce chiffre est particulièrement important dans la circonscription de Guingamp nord (35%).

La volonté accrue de scolariser les enfants nécessite de demeurer sur un même territoire pendant la période de septembre à juin. Les services de l'Éducation nationale ont constaté que les chiffres d'inscrits ne transcrivent pas correctement la réalité puisqu'ils ne tiennent pas compte des doublons, c'est-à-dire d'élèves inscrits dans plusieurs écoles au cours d'une même année.

© Côtes d'Armor Développement

#### SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE

Forte densité d'habitants (1/4 population totale) Concentration actifs résidants (25 % total) mais principalement dans les communes littorales Baisse population (- 4,4 %) et vieillissement Revenus plus élevés (24 470 € / foyer fiscal) en forte diminution (- 6,1 % 2008-2013) Vieillissement relatif de la population (moindre Faible densité de population (16 % population Revenus plus faibles (19 322 € / foyer fiscal) totale) et d'actifs résidants (16 % total) que dans les communes littorales) Vacance des logements élevée Baisse population (- 2,4 %) Secteur nord: Forte densité de population Meilleur indice de jeunesse Sous-secteur Guingamp: Revenus plus élevés Secteur sud: "artographie: CAD - Armorstat.com - Juin 2017 Vieillissement relatif de la population Concentration des actifs résidants (60 % total) Secteur centre: Augmentation population (+ 1,7 %) Forte densité d'habitants (58 % population totale) Revenus dans la moyenne (21 194 € / foyer fiscal)

22

## DIAGNOSTIC ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ

#### L'ACCUEIL COLLECTIF

#### A - Le Multi-accueil : un mode d'accueil plébiscité par les familles

Au niveau national, les EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) sont le deuxième mode d'accueil formel payant le plus répandu (23% des enfants de moins de 3 ans y sont accueillis au moins une fois dans la semaine) après les assistante.s maternel.le.s (30 %)¹. Il s'agit du mode d'accueil principal pour 56% des enfants accueillis dans les EAJE. Les autres enfants sont confiés à un EAJE en appui d'une garde principalement assurée par leurs parents (37 %) ou d'un autre mode d'accueil (7 %).

Le Multi-Accueil est une structure dédiée aux enfants à partir de 10 semaines pour de l'accueil collectif régulier, occasionnel ou d'urgence, et destiné aux familles en activité, congé parental ou

1 Le choix de la crèche comme mode d'accueil, entre bénéfices pour l'enfant et adaptation aux contraintes, Pauline Virot, DREES, n°1014, juin 2017



©Multi-accueil Maison Enfance de Paimpol

recherche d'emploi. La structure reçoit également des enfants en situation de handicap.

Il existe 3 multi-accueils sur le territoire, organisés sur 4 sites : à Bégard, à Paimpol, à Guingamp et à Ploumagoar. Le Multi-accueil Pinocchio est situé à Guingamp et à Ploumagoar. Les multi-accueils présents sur le territoire sont tous gérés par l'agglomération. Le service proposé aux familles dans les 3 structures est sensiblement le même: horaires d'ouvertures et fermetures annuelles, équipe d'encadrement, critères d'attribution des places... Certains points de fonctionnement diffèrent encore et devraient rapidement être uniformisés, notamment l'âge maximal d'accueil des enfants en structure. Jusqu'à aujourd'hui, les multi-accueils de Paimpol et Bégard acceptent les enfants jusqu'à 4 ans et à Guingamp jusqu'à 3 ans. L'harmonisation des protocoles de santé, des projets éducatifs ou des conditions maternelles d'accueil sont également des points à l'étude afin de proposer le même service partout sur le territoire.

En 2018, pour 165 enfants, l'accueil est régulier (68%) contre 41 enfants pour lesquels l'accueil est occasionnel (17%). 26 enfants sont inscrits pour de l'accueil d'urgence (11%). 9 enfants sont accueillis pour de l'adaptation à la structure collective (4%).

Multi-accueil	Lieu d'implantation	Nombre de places	Jours et horaires d'ouverture	
Multi accusil Dimacchia	Guingamp	25 places		
Multi-accueil Pinocchio	Ploumagoar	25 places	Du lundi au vendredi de	
Multi-accueil Ti Poupigoù	Bégard	27 places	7h30 à 18h30	
Multi-accueil Maison de l'Enfance	Paimpol	40 places		
Nombre total de 🏾	places	117 places	+ 7 places d'urgence	

On constate une forte progression de la liste d'attente entre juin 2015 et juin 2017 : 147 familles étaient pré-inscrites en juin 2015, 179 familles en juin 2016 et 234 familles en juin 2017.

Cette augmentation sensible s'explique par l'ouverture du service à l'ensemble des familles de l'agglomération à partir de janvier 2017 et par un choix croissant des parents pour ce type de mode de garde.

Concernant la situation familiale des parents d'enfants accueillis, 202 vivent en couple, 34 vivent seuls avec enfant(s) et 4 sont parents non-gardiens.

+ 59 %

C'est l'augmentation du nombre d'inscrits sur la liste d'attente des multi-accueils du territoire entre 2015 et 2017

Les revenus mensuels des parents dont les enfants fréquentent les structures se répartissent ainsi pour l'année 2018 :

Revenu mensuel des familles	Nombre de familles	Pourcentage des familles
Entre 0 et 500 €	37	16,09 %
Entre 500 et 1 500 €	35	15,22 %
Entre 1 500 et 2 500 €	55	23,91 %
Entre 2 500 et 3 500 €	46	20 %
Entre 3 500 € et 4 000 €	24	10,43 %
Entre 4 000 et 5 550 €	20	8,69 %
Plus de 5 550 €	11	4,78 %

46,45 %

C'est le pourcentage d'enfants accueillis dans les multi-accueils du territoire et vivant sous le seuil de pauvreté en 2017 Les familles de Guingamp-Paimpol Agglomération qui ont choisi l'accueil collectif pour leurs enfants payent en moyenne 82,64€ par mois.

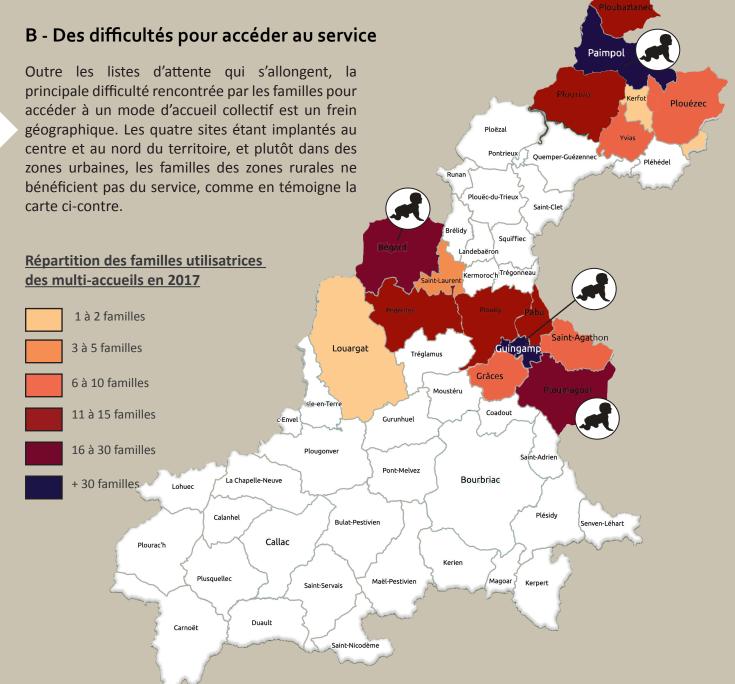
La tarification horaire, calculée selon un barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, est établie en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge.

#### 

Pour les ménages les plus modestes, l'EAJE est le mode d'accueil formel payant le plus accessible (à partir de 0,14€ de l'heure). Dans les crèches, au plan national, la présence d'enfants dont au moins un parent est inactif ou au chômage, a fortement augmenté entre 2007 et 2013, passant de 22% à 33%. Pour ces enfants, le coût net horaire moyen, basé sur le quotient familial, est bien moins élevé en crèche (0,8 €) que celui d'un mode d'accueil individuel (1,3€).

Dans l'étude de la DREES datée de 2015¹, il est indiqué que le reste à charge est plus important pour les familles qui choisissent l'accueil individuel plutôt que l'accueil collectif (1,40€/h pour l'individuel contre 1,20€/h pour le collectif).

Les démarches administratives sont également beaucoup plus simples pour les familles en accueil collectif qu'en accueil individuel où les parents doivent gérer un statut d'employeur.



<sup>1 «</sup> Combien dépensent les familles pour la garde de leurs enfants ? », Etudes et Résultats, n°930, août 2015



L'appartenance des familles au territoire de l'agglomération est un des critères retenus par la Commission d'Attribution des Places (CAP) qui se réunit sur chaque Multi-Accueil deux fois par an. En 2018, seulement 5 familles vivant sur une autre agglomération ou Communauté de Communes sont accueillies au sein du service, car elles présentent des caractéristiques particulières (handicap, situation sociale précaire...).

Par ailleurs, le multi-accueil Ti Poupigoù à Bégard accueille les enfants de l'agglomération Lannion Trégor Communauté, dans le cadre d'une convention liant la collectivité à Guingamp-Paimpol Agglomération.

Selon une enquête réalisée auprès des familles fréquentant les multi-accueils de l'agglomération, les parents ont eu connaissance du service à 35,62% par leur entourage, à 24,66% par les collectivités (mairies, communautés de communes, agglomérations, etc.), à 12,33% par des partenaires institutionnels (Caf, Conseil Départemental, etc.), à 9,59% par des supports de communication et à 8,21% par les Relais Parents-Assistants maternels.

Si des efforts sont à produire par l'agglomération en matière de communication sur ces équipements (supports et diffusion), en particulier dans les zones non pourvues, il n'est pas certain que cela change la provenance des familles utilisatrices du service : les parents semblent à la recherche d'une structure de proximité pour accueillir leurs enfants.

D'autres critères que le lieu d'habitation et la date de pré-inscription rentrent en compte dans

l'attribution des places en CAP : la présence de fratrie ou de gémellité, la maladie et le handicap de l'enfant et/ou au sein de sa famille, les situations familiales particulières (parent isolé, parent mineur...). Chaque CAP donne lieu à une étude minutieuse des situations, en lien avec les partenaires présents (PMI, CAF, animatrices RPAM), pour prendre en compte la vulnérabilité de certaines familles et essayer de proposer une place pour leur enfant.

Malgré les efforts réalisés et la politique volontariste de

la collectivité, il n'est pas toujours possible de répondre favorablement à toutes les demandes. En 2017, 9 enfants accueillis en multi-accueil sur l'agglomération sont bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), ce qui représente 6 125 heures d'accueil. La plupart des accueils permettent à l'enfant une socialisation et une mixité qui le font progresser dans ses apprentissages. Cet accompagnement spécifique des équipes est chronophage et forcément limité, car certains handicaps sont trop compliqués à gérer par les équipes qui n'ont pas les compétences requises.

En ce qui concerne l'accueil d'urgence, les raisons peuvent être diverses : maladie ou arrêt soudain de l'activité d'une assistante maternelle, décès familial, entretien professionnel... Certains partenaires (Insertion, social) font remonter le manque de réactivité et de visibilité de cet accueil d'urgence, et plus largement de l'accueil occasionnel, pour répondre à des situations ponctuelles rencontrées par leur public.

Les critères d'accueil sont également contraints par des données plus administratives et organisationnelles : la date d'entrée souhaitée, l'équilibre des groupes d'âge, les disponibilités de la structure au regard de la demande. Le montant de la prestation de service unique (financements CAF) étant calculé en fonction de la fréquentation des structures, les directions de multi-accueils sont également vigilantes aux taux d'occupation.

#### { DEUXIEME PARTIE }—

#### C - Une absence d'alternative sur le territoire

Il existe plusieurs autres types d'EAJE dans le paysage de l'accueil collectif de la petite enfance en France :

#### La crèche parentale

Créée et gérée par les parents eux-mêmes, sous le contrôle de la protection maternelle et infantile (PMI). Le nombre d'enfants accueillis est limité à 25.

#### La halte-garderie

Un mode d'accueil occasionnel et de courte durée pour les enfants de moins de 6 ans. Elle peut aussi accueillir les jeunes enfants dont les parents travaillent à temps partiel. La crèche collective peut accueillir jusqu'à 60 enfants. Elle s'adresse aux enfants de moins de 4 ans, qui fréquentent régulièrement la structure. Les horaires correspondent souvent aux horaires de bureau. L'équipe est pluridisciplinaire. Ces deux types d'équipements n'existent plus beaucoup en France.

#### La crèche d'entreprise

Accueille les enfants du personnel d'entreprises ou d'établissements publics (administrations, hôpitaux...). Elle peut aussi proposer des places aux familles du quartier. Elle peut généralement accueillir jusqu'à 60 enfants. La crèche est en général située à proximité de l'entreprise, parfois même dans ses locaux. Les horaires d'accueil sont flexibles pour répondre plus facilement aux contraintes professionnelles.

Le territoire de l'agglomération est marqué par une absence totale d'alternatives au multi-accueil en ce qui concerne l'accueil collectif.

L'installation d'une microcrèche privée « Les P'tits fruités » (Réseau Crèches Expansion), à Saint-Agathon, prévue pour septembre 2019, sera une première sur le territoire. Cette structure

de 10 places viendra compléter l'offre de manière complémentaire en accueillant un autre public que celui des multi-accueils. En effet, la tarification (3 tranches) et le reste à charge pour les parents (après versement de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) seront plus conséquents. Il n'y aura

#### La micro-crèche

Accueille au maximum 10 enfants. Cet établissement peut être plus souple en termes d'horaires qu'une crèche collective. Elle est en grande partie soumise aux mêmes règles que la crèche collective, mais relève de conditions particulières (direction et modalités d'encadrement des enfants).



#### Le jardin d'enfants

Destiné aux enfants de 2 à 6 ans, il offre un accueil régulier avec des amplitudes d'ouverture correspondant aux horaires pratiqués par l'école maternelle ou à ceux d'une crèche collective.

#### La crèche familiale

Emploie des assistant-es maternel-les agréées qui accueillent à leur domicile 1 à 4 enfants. Une ou 2 fois par semaine, les assistant-es maternel-les et les enfants se retrouvent dans les locaux de la crèche familiale pour favoriser la socialisation des enfants et leur éveil. Les assistant-es maternel-les font l'objet d'un encadrement et d'un accompagnement professionnel assuré par le personnel de la crèche (puéricultrice, médecin...).

pas de Commission d'Attribution des Places mais une grille de critères dont le lieu d'habitation ne fait pas partie. D'autres projets sont également à l'étude.

L'installation d'une micro-crèche privée « Les P'tits fruités » à Saint-Agathon, prévue pour janvier 2019, sera une première sur le territoire

Les usagers, les partenaires et les institutions s'accordent pour pointer le manque de structures d'accueil collectif, qui pourraient, pour certaines,

proposer davantage de souplesse que le multiaccueil. Les EAJE sont souvent le premier choix des parents, tant pour les bénéfices supposés pour l'enfant, pour la tarification plus avantageuse, que pour le statut d'employeur lié à l'accueil individuel qu'ils veulent parfois éviter.

#### **ACCUEIL INDIVIDUEL**

## A - Les assistant.es maternel.les : principal mode d'accueil sur le territoire

obtenir agrément d'assistant.es un maternel.l.es, les candidats adressent demande au Président du Conseil Départemental, qu'il délivre après avis de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Si des conditions d'accueil sont requises (salubrité, taille du logement, équilibre de l'environnement familial, capacité éducative, état de santé, etc...), toute personne a la possibilité de s'installer à son domicile ou dans un local dédié, en tant que travailleur indépendant. L'agrément peut autoriser l'accueil simultané de 1 à 4 enfants maximum. Le Conseil Départemental assure la formation (120 heures), l'accompagnement et le contrôle des assistants maternels.

Selon les sources PMI, 509 assistant.e.s maternel. le.s détenaient un agrément en 2016 sur le territoire. Cela représente 1 756 places potentielles agréés, soit 3,5 places par assistant.e.s maternel.les. Selon les sources CAF, les assistant.e.s maternel.le.s actifs au moins un mois dans l'année sont au nombre de 396 en 2016.

Sur l'ensemble des assistants maternels, 77,79 % sont réellement actifs. Si certains sont en sous activité et recherchent des accueils, d'autres ont fait le choix de ne pas accueillir plus d'enfants, d'exercer une autre activité ou d'élever leurs enfants.

Nous notons une baisse progressive des assistants maternels actifs depuis 2013, soit -4,05% en moyenne par an. On constate également une stagnation de la baisse à partir de 2015 avec environ 400 assistants maternels sur le territoire. L'évolution est sensiblement la même à l'échelle départementale sur cette même période.

#### Saviez-vous que?

- 4,05 %
C'est en moyenne la baisse du nombre d'assistants maternels actifs sur notre territoire chaque année depuis 2013





	2013	2014	2015	2016
Nombre d'assistants maternels actifs au moins 1 mois dans l'année	460	434	404	396
Pourcentage évolution annuelle	NC	-5,65 %	-6,91 %	-1,98 %

#### 

#### Pourcentage d'enfants de moins de 3 ans gardés par une assistante maternelle en 2016 70.00% 58.18% 60.00% 54.35% 47.94% 45.73% 45.74% 45.33% 50.00% 40.62% 40.00% 30.00% 20.00% S<mark>ecteur d</mark>e Secteur de Secteur de S<mark>ecteur d</mark>e Secteur de Secteur de Secteur de Be<mark>lle-Isle-e</mark>n-10.00% Bourbriac Guingamp Paimpol Bégard Callac Pontrieux Terre 0.00%

© CAF - IMAJE

Dans le même temps, on remarque une diminution annuelle moyenne de -1,12% du nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés par un assistant maternel (930 enfants en 2013, 888 enfants en 2016).

#### Saviez-vous que?

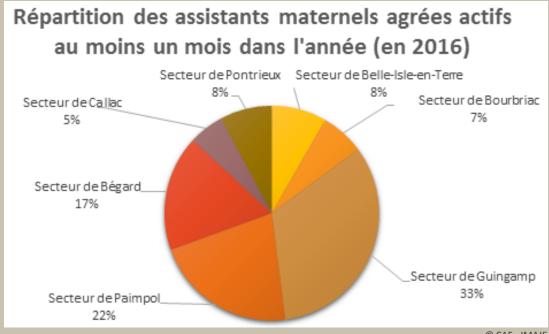
48,27% des enfants de moins de 3 ans de l'agglomération étaient accueillis par un assistant maternel en 2016, contre 46,88% à l'échelle du département.

Au niveau national, 25% des enfants accueillis principalement chez un assistant maternel le sont à défaut d'avoir obtenu une place en accueil collectif du fait du manque de places ou d'horaires d'accueil incompatibles1.

En moyenne, les assistants maternels de Guingamp-Paimpol Agglomération accueillaient 3,7 enfants en 2015 et 3,8 enfants en 2016. Au niveau départemental, en 2016, 3,5 enfants étaient gardés en moyenne par assistant maternel.

55% des assistants maternels exercent dans les secteurs de Guingamp et de Paimpol. Si l'on compare au graphique sur la répartition des enfants

<sup>1</sup> Le choix de la crèche comme mode d'accueil, entre bénéfices pour l'enfant et adaptation aux contraintes, Pauline Virot, DREES n°1014, juin 2017

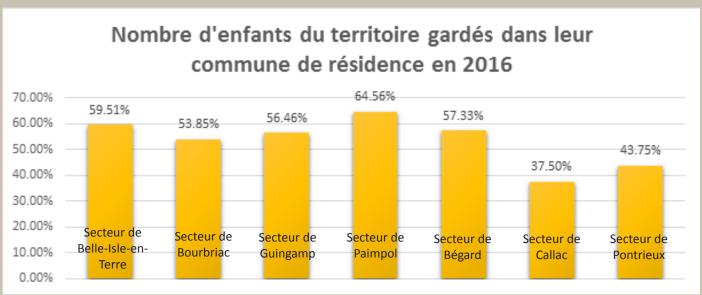


D'après les informations recueillies par les animatrices du Relais, il devient de plus en plus difficile pour les assistants maternels sur certains secteurs de combler toutes les places d'accueil et de trouver des contrats. En effet le choix des parents tient également compte :

- ▶ De la relation de confiance avec le professionnel (le bouche à oreille entre parents fonctionne surtout sur les petites communes et peut guider le choix des parents)
- ► Du coût : tarif pratiqué, aides CAF
- ► De la vision éducative et l'investissement du professionnel
- ▶ De la proximité du lieu de résidence ou du travail

Aussi, sur une même commune, la tension entre l'offre et la demande peut varier d'un assistant maternel à un autre.

De façon plus objective, alors que le département compte, en 2016, 17,7 assistants maternels en activité pour 100 enfants (CAF et MSA) de moins de 3 ans, la moyenne sur le territoire de l'agglomération est à peine supérieure avec 17,92. A l'intérieur du territoire, les possibilités ne sont pourtant pas identiques d'un secteur à l'autre. Si les secteurs de Belle-Isle-En-Terre, Callac et Bourbriac comptabilisent 14,6 et 14,7 assistants maternels pour 100 enfants, les secteurs de Bégard et Pontrieux se démarquent avec 22,9 et 21,7. Viennent en second plan Paimpol et Guingamp avec 18,3 et 18,6 assistants maternels pour 100 enfants de moins de 3 ans.



© CAF - IMAJE

En 2016, 54% des enfants de l'Agglomération Guingamp-Paimpol étaient gardés dans leur commune de résidence. Callac et Pontrieux sont les deux secteurs pour lesquels il y a une majorité d'enfants gardés hors de leur commune de résidence. Cela peut être dû à un déficit d'offre sur ces secteurs ou à des choix opérés par les parents (trajets domicile-travail, choix éducatif).



#### { DEUXIEME PARTIE }-

#### B - Un accueil qui propose davantage de souplesse

L'accueil individuel permet davantage de souplesse pour les familles que les accueils collectifs. Il a été constaté au niveau national que l'amplitude horaire des assistants maternels est plus importante que les accueils collectifs. Les arrivées avant 8 heures sont deux fois plus fréquentes chez un assistant maternel et les départs après 18h30 sont trois fois plus nombreux<sup>1</sup>.

Dans la grande majorité, les assistant-e-s maternel. le.s du territoire pratiquent des horaires dits

« classiques » mais certains accepteraient des horaires atypiques, des accueils périscolaires, l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou en urgence, comme le prouve cette enquête réalisée auprès des assistant.e.s maternel.le.s du département en 2015 :

accepter d'accueillir les enfants sur des horaires atypiques

39 % des assistants

maternels pourraient

- ▶ 36% pourraient accueillir en urgence
- ► 12% accepteraient l'accueil d'enfants porteurs de handicap
- ▶ 39% pourraient accepter d'accueillir sur les horaires atypiques
- ► 57% accepteraient l'accueil périscolaire

Sur l'ensemble des journées travaillées :

- ► 33% ont une amplitude comprise entre 10 et 11 heures,
- ▶ 28 % une amplitude entre 8 et 10 heures
- ▶ 10 % des journées de travail ont une amplitude de plus de 12 heures.

18 % des assistant-e-s maternel.le.s travaillent au moins une fois par semaine sur une amplitude de 12 heures ou plus.

#### C - Des points de vigilance à observer

Au niveau national, l'âge moyen des assistants maternels est de 44,6 ans¹.

Sur l'Agglomération Guingamp-Paimpol, 45,28% des assistants maternels ont plus de 50 ans dont

1 Modes de garde : des assistantes maternelles moins nombreuses mais plus heureuses, Localtis, Jean-Noël Escudié, 5 juillet

Cette enquête a également révélé :

- ▶ 13 % des assistants maternels déclarent proposer des heures d'accueil inférieures à 6h00 du matin et 21 % des heures de départ après 21h00.
- ▶ 41 % des assistants maternels n'accueillant pas d'enfants le samedi, seraient prêts à le faire plus ou moins régulièrement
- ▶ 19 % des assistants maternels n'accueillant pas d'enfants le dimanche seraient prêts à le faire plus ou moins régulièrement
  - ► 79 % des assistants maternels n'accueillant pas d'enfants avant 7h30, seraient prêts à le faire plus ou moins régulièrement
  - ► 55 % des assistants maternels n'accueillant pas d'enfants après 20h00 seraient prêts à le faire plus

ou moins régulièrement

- ▶ 56 % des assistants maternels ne peuvent pas ou ne souhaitent pas accueillir d'enfants supplémentaires
- ► 33% pourraient accueillir plus d'enfants mais n'ont pas de demandes.

Il convient tout de même de pointer le décalage qui existe entre ces chiffres et la difficulté qu'éprouvent certaines familles à trouver des solutions de garde correspondant à des besoins atypiques.

#### Saviez-vous que?

45,28 % des assistants maternels ont plus de 50 ans sur le territoire de l'agglomération

<sup>1</sup> Le choix de la crèche comme mode d'accueil, entre bénéfices pour l'enfant et adaptation aux contraintes, Pauline Virot, DREES, n°1014, juin 2017

12,71% ont plus de 60 ans. Certains pôles se distinguent, 54% des assistants maternels du pôle de Bourbriac ont plus de 50 ans contre 37% pour le pôle de Callac.

Ce vieillissement des assistants maternels

sur le territoire pose la question à terme du renouvellement et du maintien de l'offre d'accueil individuel. De multiples facteurs peuvent expliquer le manque d'attractivité actuel pour cette profession (contraintes, salaire fluctuant, responsabilité...).

Secteurs	Nombre d'enfants accueillis en moyenne en 2016	Nombre moyen d'heures d'accueil en 2016	Taux horaire en 2016	Salaire moyen mensuel net en 2016
Secteur de Pontrieux	3,6	90 h	3,18 €/h	985 €
Secteur de Callac	3,7	96 h	3,24 €/h	1 086 €
Secteur de Bégard	3,8	84 h	3,17 €/h	1 074 €
Secteur de Paimpol	3,8	84 h	3,33 €/h	1 130 €
Secteur de Guingamp	3,8	74 h	3,47 €/h	1 170 €
Secteur de Bourbriac	3	140 h	3,16 €/h	1 019 €
Secteur de Belle-Isle-en-Terre	4,1	104 h	3,36 €/h	1 142 €

Nous pouvons noter que le montant du salaire mensuel net moyen des assistants maternels sur Guingamp-Paimpol Agglomération est inférieur au département et aux chiffres nationaux. Il était de 1112,45€ en 2016 (+19,76€ par rapport à 2015) contre 1 120,88€ au niveau départemental.

Au niveau national, 22% gagnent moins de 1 000€ brut par mois, 36% de 1 000 à 1 500€, 26% de 1 500 à 2 000€, 11% de 2 000 à 2 500€ et 5% plus de 2 500€. Le revenu brut mensuel est en moyenne de 1 470€ par mois¹.

En 2015, les familles de Guingamp-Paimpol Agglomération payaient en moyenne 376,09€ par mois pour les salaires et les indemnités horaires des assistants maternels. Après déduction des allocations et du crédit d'impôt, le reste à charge des familles est de 195€ par mois pour l'accueil chez un assistant maternel².

En ce qui concerne la Bretagne, le prix moyen par heure et par enfant est de 3,09€. La Bretagne est la 4ème région française la moins chère<sup>3</sup>. À contrario, le territoire de l'agglomération est marqué par un taux horaire moyen relativement élevé pour les familles et disparate selon les lieux d'habitation (de 3,16€ à 3,47€ de l'heure).

#### Saviez-vous que?

Le territoire de l'agglomération est marqué par un taux horaire moyen relativement élevé pour les familles et disparate selon les lieux d'habitation (de 3,16€ à 3,47€ de l'heure)

Au niveau national, le coût horaire moyen est de 3,18€ par enfant. Ce tarif a progressé de 2,58% entre 2017 et 2018. Cela s'explique en partie par les difficultés éprouvées par les assistantes maternelles à trouver des familles<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Modes de garde : des assistantes maternelles moins nombreuses mais plus heureuses, Localtis, Jean-Noël Escudié, 5 juillet 2018

<sup>2 «</sup> Combien dépensent les familles pour la garde de leurs enfants ?

<sup>»,</sup> Etudes et Résultats, n°930, août 2015

<sup>3</sup> Rapport annuel Yoopies 2018 : tarifs de la garde à domicile et des assistantes maternelles

<sup>4</sup> Rapport annuel Yoopies 2018 : tarifs de la garde à domicile et des assistantes maternelles

#### { DEUXIEME PARTIE }\_

#### D - Une offre de maison d'assistants maternels peu importante

La loi du 9 juin 2010 offre la possibilité aux assistants maternels d'exercer leur activité professionnelle dans un lieu autre que leur domicile. Elle permet, à deux au minimum et jusqu'à 4 assistants maternels agréés, de se regrouper au sein d'un même local. Ils peuvent y accueillir chacun au maximum quatre enfants simultanément, en fonction de la capacité d'accueil du local et l'autorisation individuelle d'accueil de chaque assistant maternel.

Dans une Maison d'Assistants Maternels (MAM), les parents sont employeurs directs d'un assistant maternel.

Il ne s'agit pas d'un équipement d'accueil collectif au sens du décret du 7 juin 2010 du Code de la santé publique. La MAM se distingue en particulier de la micro-crèche et des petites crèches, qui relèvent de la règlementation des établissements et services d'accueil des jeunes enfants.

Une MAM est un projet collectif qui doit être mûrement réfléchi. Il peut répondre à plusieurs objectifs :

- ▶ Permettre aux assistants maternels de travailler à plusieurs et de rompre l'isolement qu'ils peuvent ressentir en exerçant à domicile
- ▶ Donner la possibilité à des assistants maternels ou des candidats de travailler alors que leurs conditions de logement ne sont pas compatibles avec l'accueil de jeunes enfants
- ► Pallier une offre d'accueil manquante sur le territoire

Il est d'ailleurs notifié dans la COG 2018-2022 que les Caf accompagneront les MAM dans leur développement et elles les aideront à maintenir leur viabilité financière<sup>1</sup>.

Chaque parent peut autoriser l'assistant maternel qui accueille l'enfant à déléguer cet accueil à un ou plusieurs assistants maternels exerçant dans la même MAM. La délégation d'accueil est un élément important du fonctionnement des MAM. Elle



Exemple d'une MAM (Maison d'Assistants Maternels)

permet une souplesse qui, avec une tenue stricte d'un planning, peut aider au bon fonctionnement (arrivées tôt le matin ou départs tard le soir, horaires décalés ou atypiques, activités par tranches d'âge, départs en formation des assistants maternels...).



On constate que le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération est le moins pourvu en MAM sur le département.

Une seule MAM, « Ti Toutouig » à Saint-Agathon, regroupe quatre assistants maternels, soient 14 places théoriques pour l'accueil des enfants. Les enfants de 3 mois à 6 ans sont accueillis ainsi que les enfants en situation de handicap.

« Le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération est le moins pourvu en MAM sur le département.»

EPCI	Nombre de MAM	Nombre de places d'accueil	Nombre d'assistants maternels
Guingamp-Paimpol Agglomération	1	14	4
Loudéac Communauté	2	24	5
Dinan Agglomération	8	90	24
Lamballe Terre et Mer	5	62	16
Lannion Trégor Communauté	4	42	12
Saint-Brieuc Armor Agglomération	2	28	6

#### LES AUTRES MODES DE GARDE UTILISÉS PAR LES PARENTS

### A - La garde des enfants par les proches reste secondaire

Parmi les 326 familles répondantes au questionnaire que nous avons diffusé, 69% des familles disent faire fréquemment appel à leurs proches pour la garde de leurs enfants. Les parents y ont principalement recours en relais d'un mode de garde (pour déposer ou récupérer l'enfant par exemple); pour alléger les contrats avec un mode d'accueil formel (structure collective ou accueil chez un assistant maternel) ou encore sur des temps extrascolaires (le mercredi ou les vacances scolaires). Au niveau national, 70% des enfants de moins de 6 ans sont gardés ponctuellement par des proches ou des membres de la famille¹.

Les parents sollicitent majoritairement les grandsparents : environ deux tiers des enfants de moins de 6 ans sont gardés au moins occasionnellement par eux<sup>2</sup>. Ces derniers sont rarement le premier mode de prise en charge des enfants de moins de 6



ans : 2% des enfants sont gardés de cette manière tandis que pour 9% des enfants de moins de 6 ans, les grands-parents représentent un mode de garde secondaire.

69%

C'est le pourcentage de familles faisant fréquemment appel à leurs proches pour la garde de leurs enfants

<sup>1</sup> Les grands-parents : un mode de garde régulier ou occasionnel pour deux tiers des jeunes enfants, Morgan Kitzmann, Etudes et résultats n°1070, DREES, juin 2018

#### { DEUXIEME PARTIE }—

Les familles du territoire ayant répondu au questionnaire sont 18% à rarement faire appel à leurs proches et environ 12% d'entre-elles ne sollicitent jamais leurs proches pour la garde de leurs enfants. Les principales raisons évoquées sont la distance géographique avec les grands-parents. Il a été remarqué qu'en deçà de 30 minutes de trajet entre le domicile des parents et celui des grands-parents, ces derniers sont davantage sollicités par les parents<sup>1</sup>.

De plus, certains parents ont précisé qu'il s'agit d'un choix personnel de ne pas faire garder leurs enfants par les grands-parents car ils ne souhaitent pas que la garde soit une contrainte pour les grands-parents ou leurs proches.

Les familles sollicitent leurs proches ou leur famille principalement lors des vacances scolaires (32%),

1 Les grands-parents : un mode de garde régulier ou occasionnel pour deux tiers des jeunes enfants, Morgan Kitzmann, Etudes et résultats n°1070, DREES, juin 2018

notamment pour les familles dont les grandsparents sont géographiquement éloignés, puis le mercredi (20%) ou le weekend (19%).

Pour le weekend, plusieurs raisons sont exprimées par les parents : soit ils travaillent le weekend et le mode d'accueil habituel ne peut pas accueillir leur enfant (structure collective fermée ou assistant maternel qui ne travaille pas le weekend), soit les enfants sont gardés le weekend pour permettre aux parents de sortir ou de pratiquer leurs loisirs.

18% des familles font également appel à leurs proches pour la garde de leurs enfants en semaine le soir, en relais des modes de gardes dits «formels» (accueils périscolaires).

Créneaux pour lesquels les familles font appel à leurs proches pour la garde de leurs enfants (en %)				
Matin	6,6%			
Soir	17,7%			
Mercredi	19,9%			
Week-end	19,4%			
Vacances scolaires	32,3%			
Urgence ou si besoin	2,6%			
Autre jour de la semaine	1,3%			
Nuit	0,2%			

#### B - Une garde à domicile peu utilisée

La garde à domicile est minoritaire sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération.

En 2016, elle ne concernait que 11 enfants du territoire de Guingamp-Paimpol, soient 10 familles. Ces 11 enfants étaient gardés par une garde à domicile en emploi direct a minima pour 16 heures de garde par mois. A titre de comparaison à l'échelle départementale, 89 enfants étaient gardés par une garde à domicile en 2016.

Toutefois, il faut traiter ces éléments avec précaution car le travail non déclaré peut représenter une

part importante et non quantifiable de la garde à domicile.

#### Saviez-vous que?

11

C'est le nombre d'enfants gardés par une garde à domicile en emploi direct sur le territoire de l'agglomération

#### C - Scolarisation des 2/3 ans et services périscolaires

La scolarisation des enfants de 2-3 ans est relativement importante sur le territoire en comparaison au département.

En effet, en 2015, 180 enfants âgés de 2 à 3 ans étaient scolarisés. Ce qui représente 15,5% des enfants âgés de 2 à 3 ans. Au niveau départemental, 14,3% des enfants de 2 à 3 ans étaient scolarisés en 2016.

Toutefois, le nombre d'enfants de l'agglomération âgés de 2 à 3 ans scolarisés a diminué de 4,26% en moyenne par an entre 2013

et 2015, chiffre à relativiser compte tenu de la baisse des naissances sur le territoire Guingamp-Paimpol.

c'est le pourcentage d'enfants du territoire âgés entre 2 et 3 ans qui sont scolarisés



© CAF - IMAJE

66 %

C'est le nombre de familles utilisant le service de garderie scolaire quotidiennement contre 27% qui l'utilise de manière ponctuelle

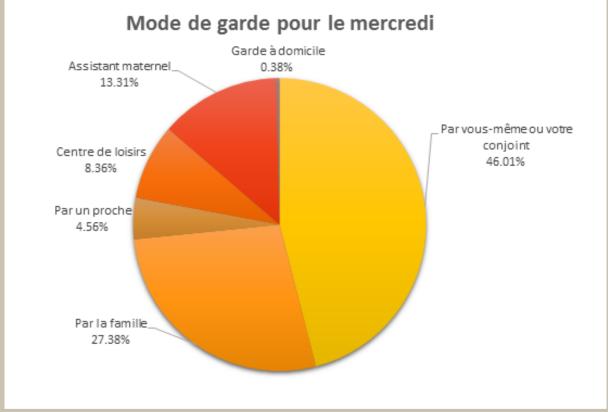
Les parents d'enfants scolarisés ayant répondu au questionnaire expliquent qu'ils ont fait le choix de scolariser leur enfant à temps complet dès l'âge de 2 ans car ils travaillent. Ils précisent également que l'enfant était prêt et/ou demandeur, ce qui justifie son inscription à l'école. Quant aux parents ayant fait le choix de scolariser leur enfant dès 2 ans à temps partiel, ils précisent que c'est pour pouvoir habituer ce dernier au rythme scolaire et permettre sa socialisation.

En ce qui concerne le service de garderie périscolaire, 66% des familles ayant répondu au questionnaire diffusé dans les écoles utilisent ce service. Parmi les familles utilisatrices, elles sont 66% à l'utiliser quotidiennement contre 27% de manière ponctuelle. Les parents utilisent principalement le service de garderie périscolaire matin et soir pour 43% des familles et uniquement le matin pour 39% d'entre-elles.

### { DEUXIEME PARTIE }\_

80% des familles utilisatrices du service sont satisfaites des horaires de la garderie périscolaire. Pour les familles pour lesquelles les horaires du service ne conviennent pas, 60% indiquent que le service ouvre trop tard le matin et 40% d'entre elles pensent que le service ferme trop tôt le soir. Ainsi, l'amplitude horaire du service proposé par les communes ne satisfait pas toutes les familles interrogées.





Données issues du questionnaire diffusé aux familles

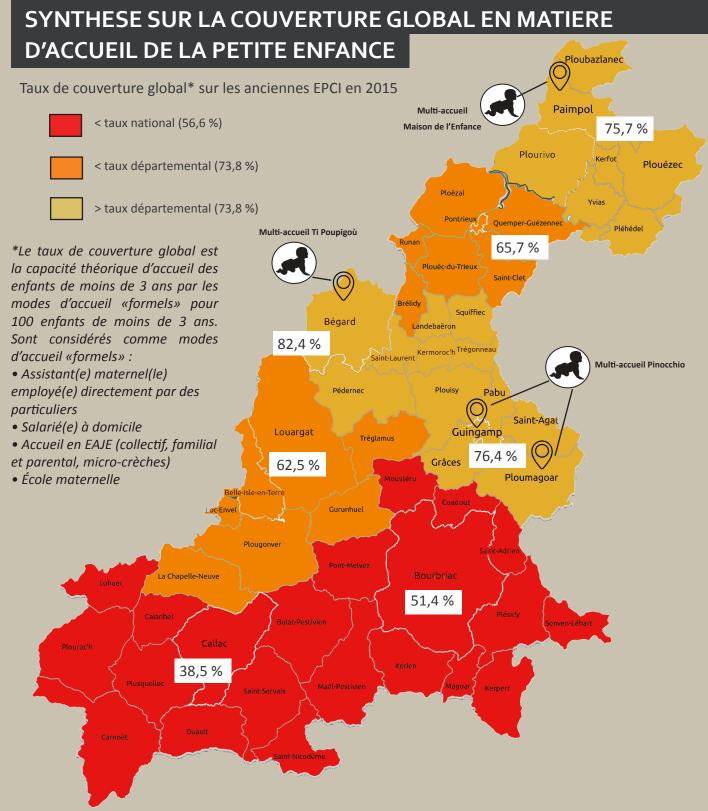
78% des parents ayant des enfants scolarisés et âgés de moins de 6 ans ont trouvé une solution de mode de garde informelle gratuite pour le mercredi (majoritairement par des proches ou par la famille). Seuls 13% des enfants sont accueillis par un assistant maternel le mercredi et 8% des familles ont recours à l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour l'accueil de leurs enfants sur ce créneau.

Au niveau de la France, 70% des communes ont fait le choix de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2018-2019. Seules 11 communes des Côtes-d'Armor ont gardé 4 jours d'école par semaine.

Globalement, sur Guingamp-Paimpol Agglomération, l'offre en équipement scolaire est satisfaisante. En effet, le territoire est bien doté en écoles maternelles et primaires, ce qui assure une bonne couverture.



c'est le pourcentage de parents ayant des enfants scolarisés et âgés de moins de 6 ans qui ont trouvé une solution de mode de garde informelle gratuite pour le mercredi



La capacité d'accueil théorique correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné sur le territoire observé. Ces informations n'étant pas toutes disponibles, elles sont parfois approchées en mobilisant des données sur l'accueil constaté. C'est le cas de l'accueil effectué par un(e) salarié(e) au domicile des parents, de l'école ou de l'accueil dans les microcrèches financées par la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). La capacité d'accueil comptabilise des places d'accueil proposées à un instant donné, et non un nombre d'enfants gardés. Ainsi, on ignore le fait que certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel ; ce peut être

le cas de places en établissement d'accueil du jeune enfant. De même, d'autres places ne comblent pas tout à fait les besoins : ce peut être le cas des places à l'école, utilisées souvent pour la tranche d'âge des 2-3 ans à mi-temps, et qui nécessitent un complément d'accueil. Un enfant peut donc occuper plusieurs places d'accueil (école et assistant(e) maternel(le) par exemple).

En 2015, à titre de comparaison, le taux de couverture national était de 56.6%, et 73,8% au niveau départemental, contre 75,3% pour l'agglomération

#### **ANALYSE DES BESOINS DES PARENTS**

#### A - Diverses motivations dans le choix du mode d'accueil

Motivations dans le choix du mode de garde (en %)				
	Choix éducatif	30,45%		
Bénéfices pour les enfants	Équipe pluridisciplinaire	14,92%		
	Projet d'accueil	3,58%		
Adaptation aux contraintes	Proximité	18,21%		
	Horaires	11,64%		
	Facilité administrative	4,18%		
	Dégager du temps personnel pour une recherche d'emploi	3,29%		
	Pas d'autres modes de garde sur le territoire	0,30%		
	Pas de places au multi-accueil	0,30%		
Autres	Raisons financières	7,16%		
	Raisons personnelles	5,67%		
	Libérer du temps pour les loisirs	0,30%		

Données issues du questionnaire diffusé aux familles

Lorsque nous avons questionné les parents sur leurs motivations dans le choix du mode d'accueil, nous nous sommes rendus compte que la majorité des parents font leur choix par conviction éducative (49%). 34% des parents évoquent des raisons pratiques comme les horaires, la proximité de leur lieu de travail et/ou de leur lieu de résidence mais également les facilités administratives proposées par les multi-accueils.

Pour ce qui est de l'aspect financier, cette motivation arrive en troisième position avec 7% des familles. L'accueil individuel étant plus onéreux pour les familles que l'accueil collectif, certains parents privilégient le multi-accueil pour ne pas devoir avancer les frais relatifs au mode de garde.

Une enquête nationale<sup>1</sup> précise que lorsque les parents recherchent un mode d'accueil, 87% d'entre eux se tournent en priorité vers un accueil

1 Le choix de la crèche comme mode d'accueil, entre bénéfices pour l'enfant et adaptation aux contraintes, Pauline Virot, DREES, n°1014, juin 2017

collectif. Les parents évoquent l'épanouissement et la socialisation de leur enfant pour justifier ce choix. Le recours à un assistant maternel est davantage motivé par l'adaptation aux contraintes (62%) que par le projet d'accueil (épanouissement, socialisation, etc.).

Selon cette même enquête<sup>2</sup>, les familles sont davantage satisfaites de l'accueil par un assistant maternel plutôt que par une structure d'accueil collective. En effet, 81% des parents se disent pleinement satisfaits de l'accueil individuel contre 75% pour l'accueil collectif.

Il est important de noter que six familles sur dix déclarent ne pas avoir obtenu le mode d'accueil qu'elles souhaitaient à la naissance de leur enfant<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Le choix de la crèche comme mode d'accueil, entre bénéfices pour l'enfant et adaptation aux contraintes, Pauline Virot, DREES,

n°1014, juin 2017

<sup>3</sup> Baromètre d'accueil du jeune enfant 2017, l'e-ssentiel n°179, Arnaud Crépin et Danielle Boyer, 2018

#### B - Éléments sur les besoins d'accueil

#### des familles

90% des familles ayant répondu au questionnaire expriment des besoins réguliers de mode de garde. Seules 10% des familles expriment des besoins occasionnels.

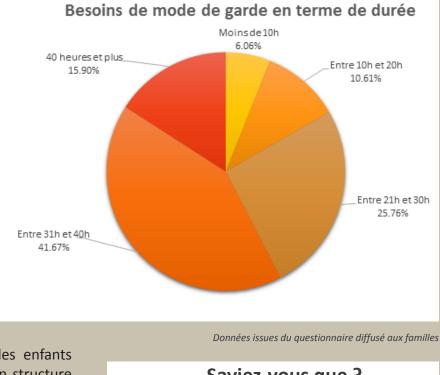
Les besoins en termes de durée d'accueil se situent majoritairement entre 31 et 40 heures (42% des familles). 26% des familles ont des besoins d'accueil pour 21 à 30 heures, 16% pour moins de 20 heures hebdomadaires, 16% pour plus de 40 heures par semaine.

Nous remarquons une correspondance entre les données nationales et les données de l'agglomération sur la

durée d'accueil. En France en 2013, les enfants étaient accueillis en moyenne 31h15 en structure collective. Cela représente une heure d'accueil en plus par rapport à 2007. Toutefois, des disparités de durée existent entre l'accueil individuel et l'accueil collectif.

Ainsi, les enfants accueillis chez un assistant maternel passent en moyenne 25 minutes de moins que les enfants accueillis en structure collective<sup>1</sup>.

1 Le choix de la crèche comme mode d'accueil, entre bénéfices pour l'enfant et adaptation aux contraintes, Pauline Virot, DREES, n°1014, juin 2017



#### Saviez-vous que?

Les besoins en termes de durée d'accueil se situent majoritairement entre 31 et 40 heures pour 42% des familles du territoire

Selon l'enquête nationale sur les crèches<sup>2</sup> , les parents sont davantage satisfaits de l'accueil

individuel (85%) que de l'accueil collectif (67%) en ce qui concerne les horaires d'accueil.

Les familles utilisatrices des multi-accueils de l'Agglomération sont 9,60% à préciser que les horaires proposés par ce service ne leur conviennent pas.



<sup>2</sup> Le choix de la crèche comme mode d'accueil, entre bénéfices pour l'enfant et adaptation aux contraintes, Pauline Virot, DREES, n°1014, juin 2017

### { DEUXIEME PARTIE }-

#### C - Un manque de solutions d'accueil en horaires atypiques

Certaines familles ont également des besoins de mode d'accueil en horaires atypiques. L'atypie a été définie de la manière qui suit par le Schéma Territorial des Services aux Familles en Côtes-d'Armor pour la période 2014-2017 : «départ pour le travail avant 7h30, retour après 18h30, travail le samedi et/ou le dimanche, la nuit. Les notions de «départ» et de «retour» permettent de prendre en compte le temps de trajet ».

Si les professionnels de la petite enfance rencontrent fréquemment des familles confrontées à un manque de solutions de garde, il n'existe pas de données territoriales précises sur les rythmes de travail en horaires atypiques.

Parmi les familles ayant répondu au questionnaire, 27% des parents déclarent travailler en horaires atypiques. Toutefois, certaines familles ont trouvé des arrangements pour l'accueil de leurs enfants puisqu'elles sont 18% à avoir des besoins pour un mode d'accueil en horaires atypiques. Les créneaux qui recueillent le plus de besoin sont : «Tard le soir» pour 41% des familles, suivi par «Tôt le matin» pour 32% des familles et enfin le weekend pour 22% des répondants.

Les parents semblent plus fréquemment faire appel aux modes de gardes dits «informels», tels la garde par les proches ou par la famille, lorsqu'ils travaillent en horaires atypiques.

18%

c'est le pourcentage de familles ayant des besoins d'accueil en horaires atypiques

#### D - Les enfants de 3 à 5 ans : des besoins particuliers

A ce jour, la loi ne rend obligatoire la scolarisation qu'à partir de 6 ans. Néanmoins, 97,6 % des enfants de 3 ans (et quasiment 100 % des enfants de 4 et 5 ans) vont déjà à l'école maternelle. En mars 2018, le Président de la République a indiqué qu'il allait rendre obligatoire l'instruction dès 3 ans à la rentrée 2019. La question qui se pose est donc celle du mode de garde pour cette tranche d'âge sur les temps de vacances scolaires et le mercredi, quand la famille ne peut pas prendre en charge l'enfant.

Cette tranche d'âge (3-5 ans) présente des caractéristiques

spécifiques, aux frontières entre petite enfance et enfance, et nécessite un accompagnement particulier. Il n'existe pas sur le territoire de structure d'éveil réservées aux enfants de cet âge comme les jardins d'enfants, encadrées par du personnel qualifié (Educatrices de Jeunes enfants). Pour les parents sans solutions sur ces temps péri ou extrascolaires, les choix possibles sont : une



La tranche d'âge 3-5 ans présente des caractéristiques spécifiques, aux frontières entre petite enfance et enfance, et nécessite un accompagnement particulier

assistante maternelle, le multi-accueil (jusque 4 ans à Bégard et Paimpol), la garde à domicile ou les ALSH.

Nous constatons dans les multi-accueils à Bégard et à Paimpol une présence conséquente des 3-4 ans les mercredis et pendant les vacances. Les professionnels de ces structures indiquent que beaucoup de familles ne souhaitent pas mettre leur enfant à l'ALSH, estimant que ces structures ne sont pas toutes adaptées (accueil, encadrement qualifié, contenu des activités, locaux pas adaptés, mélange des âges problématique). Le tarif en multi-accueil est également plus avantageux.

Certains ALSH sur le territoire ont pourtant mis en place un accueil et un projet pédagogique spécifique aux 3-6 ans (cahier de liaison, référent petite enfance, achat mobilier adapté). Des formations et un travail



autour de ces questions entre professionnels de la petite enfance et directeurs d'ALSH permettraient certainement d'améliorer les projets et conditions d'accueil des 3-5 ans.

#### **RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS**

#### A - Des missions élargies

L'existence et les missions des RPAM ont été reconnues dans la loi du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux, et codifiés à l'article L. 214-1 du code de l'action sociale et des familles. La lettre circulaire du 2 février 2011 de la Cnaf (LC n° 2011-020) décline ainsi leurs missions autour de deux axes principaux :

- ► Les RPAM ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance
- ► Les RPAM offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

Le Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) de l'Agglomération est animé par une équipe de huit animatrices qui œuvre sur le territoire pour accompagner les parents, les assistants maternels et les enfants.

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Le RPAM apporte aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger autour de leurs expériences.

Au plan national, la CAF préconise un animateur de RPAM pour 70 assistants maternels en activité. Sur l'agglomération, le service comptabilise un Equivalent Temps Plein pour 85 assistants maternels.



Les ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles ou motricité, etc.) proposés par le RPAM constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistants maternels.

Afin de promouvoir la formation continue des assistants maternels, les animatrices du RPAM accompagnent les professionnels et les parents-employeurs sur les modalités de départs en formation. Elles diffusent les offres de formation locales.

### { DEUXIEME PARTIE }—

Malgré cela, les départs sont peu nombreux : 9 en 2016 (2,3% des professionnels actifs) et 23 en 2017 (5,8%), et inexistants sur certains secteurs comme en témoigne le tableau suivant :

Secteurs	2016	2017
Belle-Isle-en-Terre	0	0
Paimpol	5	1
Bégard	0	11
Pontrieux	0	6
Callac et Bourbriac	0	5
Guingamp	4	0
TOTAL	9	23

Les assistants maternels ne s'autorisent pas toujours à participer aux formations sur leurs jours de travail. Ils expliquent qu'ils ne souhaitent pas mettre en difficulté les parents dans la recherche d'une autre solution d'accueil pendant la formation.

Si les missions fondamentales des RAM sont inchangées, la Lettre Circulaire N° 2017-003 du 26 juillet 2017, vient renforcer ces missions afin de s'adapter aux grands enjeux du secteur. Des missions supplémentaires sont créées pour les Ram volontaires :

▶ N° 1 : Renforcer l'accompagnement des familles avec un positionnement central du Ram en « guichet unique d'information » et le traitement des demandes d'accueil des familles formulées directement en ligne sur le site :

www.mon-enfant.fr;

► N°2 : Promouvoir l'activité des assistants maternels en améliorant leur employabilité ;

► N°3 : Augmenter les départs en formation continue des assistants maternels.

Le RPAM de Guingamp-Paimpol Agglomération s'est positionné sur la mission N°1 pour 2018. Le Relais Parents Assistants Maternels ne se limite pas à renseigner les familles sur des listes d'assistants maternels ou des informations législatives. En effet, ce service renseigne les familles sur tous les modes d'accueil existants sur le territoire. Positionné comme guichet unique sur 2 secteurs (Bégard et Paimpol), les anciennes communautés

# Le RPAM comme porte d'entrée sur la petite enfance pour faciliter le parcours des familles

de communes avaient souhaité une porte d'entrée sur la petite enfance pour faciliter le parcours des familles en développant une politique transversale et partenariale. Pour les animatrices du RPAM, le guichet unique permet de centraliser toutes les demandes d'accueil et d'avoir une analyse fine des besoins. S'il offre une seule porte d'entrée pour les parents, il pose néanmoins la question de la place et du rôle de chacun : les parents ne rencontrent pas par exemple les directrices des multi-accueils pour les préinscriptions. Si le guichet unique est maintenu et/ou étendu, la collaboration entre les directions des multi-accueils et les animatrices du RPAM devra être repensée.

En complément de ce guichet unique, le dispositif d'accompagnement pour l'accueil du jeune enfant (DAJE), initié par la CAF, est venu réaffirmer et renforcer la place du RPAM dans l'accompagnement des familles. Le DAJE, étendu à tout le territoire depuis mai 2018, offre aux familles la possibilité d'un rendez-vous complet lors duquel les familles bénéficient d'un accompagnement personnalisé. L'animatrice du RPAM et l'assistante sociale de



territoire de la Caf 22 rencontrent les familles dans le cadre d'une information collective ou individuelle, et procèdent à une analyse de leur demande. En fonction de leur situation, le dispositif contribue à une meilleure information et facilite leur décision dans la conciliation des vies familiales et professionnelles.

Le but est de permettre aux familles de faire des choix adaptés à leurs attentes, leurs besoins et leurs capacités financières, tout en facilitant les démarches pour les premiers contacts et les formalités administratives.

#### B - Un service encore méconnu par les familles

En 2016, 54% des assistants maternels ont fréquenté un des RPAM du territoire. Le taux de fréquentation réduit avec l'âge de l'assistant maternel, 70 % des moins de 30 ans l'ont fréquenté contre 34 % des 60 ans et plus.

Pour les Relais Parents-Assistants Maternels, les parents ont eu connaissance du service à 27,7% par les supports de communication, à 21,5% par leur entourage, à 16,9% par des

partenaires institutionnels tels que la Caf, le Conseil Départemental, la MSA, etc. 13,9% des familles ont eu connaissance du RPAM par les collectivités et 12,3% par leur assistant maternel.

On peut considérer que le RPAM est encore mal identifié par les familles. Alors qu'au niveau national, 70% des familles déclarent chercher à obtenir des

informations sur l'accueil de leur enfant<sup>1</sup>, seulement 723 familles ont bénéficié des services du RPAM en 2014, soit 15,76% des familles avec des enfants de moins de 6 ans du territoire.

54 % des assistants
maternels ont
fréquenté un des

Des authorises de RPAM dans d'autres

L'appellation Relais Parents-Assistants
Maternels ne rend peut-être pas lisible
les missions d'accompagnement
en direction des familles. Certains
gestionnaires de RPAM dans d'autres

RPAM du territoire

Relais Petite Enfance ». Suite à la fusion des EPCI, une réflexion sur la création de nouveaux supports de communication communs va être engagée.

départements ont intitulé le service «

1 Baromètre d'accueil du jeune enfant 2017, l'e-ssentiel n°179, Arnaud Crépin et Danielle Boyer, 2018





c'est le pourcentage de familles ayant bénéficié des services du RPAM en 2014

#### **PARENTALITÉ**

### A - Des besoins repères sur le territoire

Selon un rapport du Crédoc (2014) et une enquête nationale CNAF (2016) sur les préoccupations des parents, 62% des parents rencontrent des difficultés dans l'éducation de leur(s) enfant(s), et 21% déclarent que ces difficultés sont récurrentes. Certaines familles estiment avoir plus de difficultés que les autres :

- ► Les familles nombreuses
- ► Les familles monoparentales
- ► Les familles avec un revenu mensuel inférieur à 2 000€ net
- ► Les familles avec des enfant(s) en situation de handicap

Le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération se caractérise par un cumul d'indicateurs qui laissent augurer des besoins importants en matière d'accompagnement à la parentalité :

- en 2015, la part des familles monoparentales sur le territoire est de 19,77% contre 18,6% pour la moyenne départementale. La proportion des familles monoparentales est plus importante dans les pôles urbains.
- La part des familles imposées sur l'Agglomération est de 50,08%, contre 54,7% pour le département et 58,1% au plan national. En 2015, les familles à bas revenus avec enfants de moins de 18 ans représentent 25,44% des foyers, alors que la moyenne départementale est à 20,3%. Certains pôles présentent des chiffres très au-delà de la moyenne : Callac (41,69%) et Guingamp (34,37%). D'autres indicateurs, comme les chiffres de la consommation d'alcool, de l'emploi ou la présence sur les pôles urbains d'une population maîtrisant mal la langue française, viennent ajouter de la complexité à certaines situations familiales.

Les professionnels du secteur identifient bien cette conjonction de facteurs qui provoque une forte demande d'accompagnement des parents, à laquelle les acteurs, malgré leurs efforts, ne peuvent pas toujours répondre (certaines permanences sont engorgées – temps d'attente conséquent).

L'Etat a également conscience des difficultés présentes sur certaines parties de l'Agglomération. Pour exemple, le territoire de Guingamp bénéficie toujours de crédits dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) alors que les quartiers Guingampais ne sont plus classés prioritaires depuis le décret de décembre 2014. Les crédits tendent à diminuer mais sont toujours présents, ils sont une

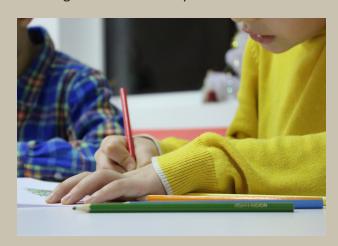
exception nationale.

Les professionnels du secteur identifient bien cette conjonction de facteurs qui provoque une forte demande d'accompagnement des parents, à laquelle les acteurs, malgré leurs efforts, ne peuvent pas toujours répondre

Au niveau national, 90% des parents sollicitent des conseils ou une aide extérieure lorsqu'ils sont face à une difficulté. 75% des parents ont exprimé des besoins en termes d'échanges avec des professionnels ou d'autres parents. Pourtant, seulement 9% des parents ayant un

enfant de moins de 20 ans ont sollicité l'un des dispositifs de soutien à la parentalité (médiation familiale, LAEP, etc.).

Les préoccupations majeures des parents sont la santé, la communication avec l'enfant, les nouvelles technologies et la scolarité pour les adolescents.



Les sources d'information des parents :

- ► 65% des parents font appel aux conseils d'un proche ou d'un professionnel de santé
- ▶ 16% des parents ont recours à un professionnel de l'éducation ou du travail social
- ► Internet est une source importante d'information

### B - Une multiplicité d'acteurs mais une offre inégale

L'Agglomération dotée de nombreux est professionnels œuvrant dans le champ de la parentalité, qui proposent et développent des actions, des projets en partenariat pour prendre en compte les difficultés et questionnements rencontrés par les parents du territoire.

La grande diversité des acteurs sur les différents champs de la parentalité (médiation familiale, réussite éducative, recherche mode de garde, écoute jeunes...) permet de répondre au mieux aux besoins des familles.

L'orientation des familles est pointée par les acteurs locaux comme une force, même si l'interconnaissance des acteurs peut être améliorée.

On remarque une concentration parentalité autour des deux pôles urbains, portées notamment par les deux centres sociaux mais aussi par des acteurs associatifs (Beauvallon, Sesam Bretagne, Le Gué...).

À Paimpol, le Lieu d'Accueil Enfant Parent «Ty Bihan» a commencé à fonctionner en janvier 2018. Cette structure partenariale, portée par le Centre Social de Paimpol, accueille de manière libre et sans inscription, des enfants âgés de moins de 4 ans et accompagnés d'au moins un parent ou d'un adulte référent, au sein d'un espace de jeu pour les enfants et d'un lieu de parole pour les parents.

En septembre 2018, 20 familles avaient fréquenté les permanences du LAEP, elles semblent satisfaites du lieu et de l'accueil. Des thématiques comme l'allaitement, le handicap, le développement de l'enfant, l'alimentation ou la séparation ont pu être abordées avec les parents.

Sur Guingamp, de nombreux acteurs regrettent l'absence d'un tel lieu identifié du public, fonctionnant sans formalités et contraintes administratives.

Les zones plus rurales sont essentiellement couvertes par des actions organisées par les RPAM et les ALSH communautaires, ainsi que par des permanences de la PMI. Certains services sont absents de ces territoires ruraux et cela oblige les familles qui souhaiteraient bénéficier de ces actions à une mobilité importante.





ortes d'entrée pour les familles au Pôle Jeunesse de Guingamp



Une conférence gratuite et ouverte à tous sur le burn-out parental en novembre 2017



L'ALSH de Pontrieux favorise les actions vers les familles dans une zone rurale

Ploubazlanec

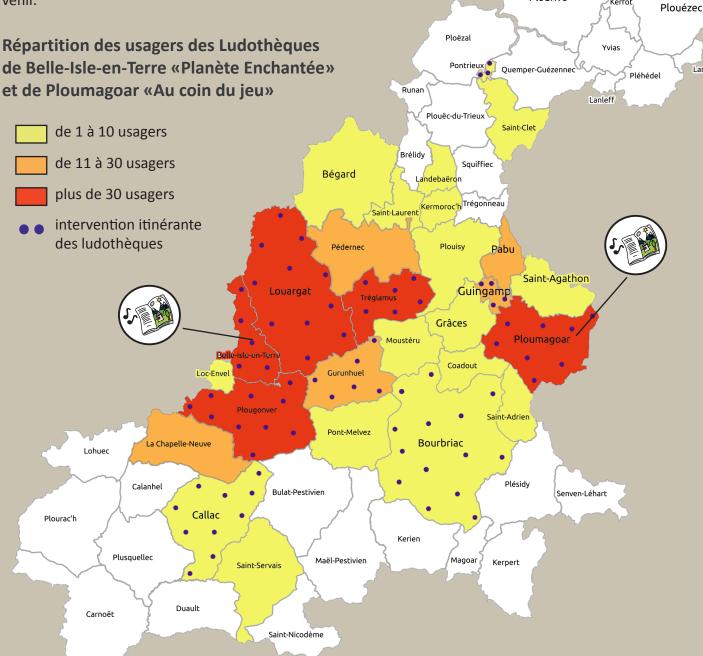
Kerfot

Lanloup

Paimpol

Plourivo

de Belle-Isle-en-Terre «Planète Enchantée» et de Ploumagoar «Au coin du jeu»





Les ludothèques du territoire possèdent de nombreux jeux de société, de nombreux jeux et livres pour petits et grands.



Simone Veil à Pontrieux pour animer une soirée famille jeux de société



La ludothèque de Belle-Isle-en-Terre organise chaque année Les Ficelles du jeu où petits et grands sont invités à découvrir de nouveaux jeux et activités ludiques.

Le parcours des familles, notamment les plus vulnérables, est parfois compliqué pour trouver des réponses. Chaque structure agissant dans le cadre de ses missions (champ, public...), les acteurs ont le sentiment d'apporter des solutions partielles aux parents et de ne pas leur proposer une prise en compte globale de leurs problématiques. La continuité, la lisibilité et l'accès à l'information sont des enjeux fondamentaux.

Dans ce sens, la CAF et le RPAM de Guingamp-Paimpol Agglomération ont depuis mai 2018 étendu le Dispositif d'Accueil du Jeune Enfant (DAJE) sur tout le territoire de l'agglomération.

Le DAJE est un guichet unique d'information des familles à la recherche d'un mode d'accueil.

Lors d'un rendez-vous, les familles peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin de leur permettre de faire un choix adapté à leurs attentes, à leurs besoins d'accueil et à leurs capacités financières.

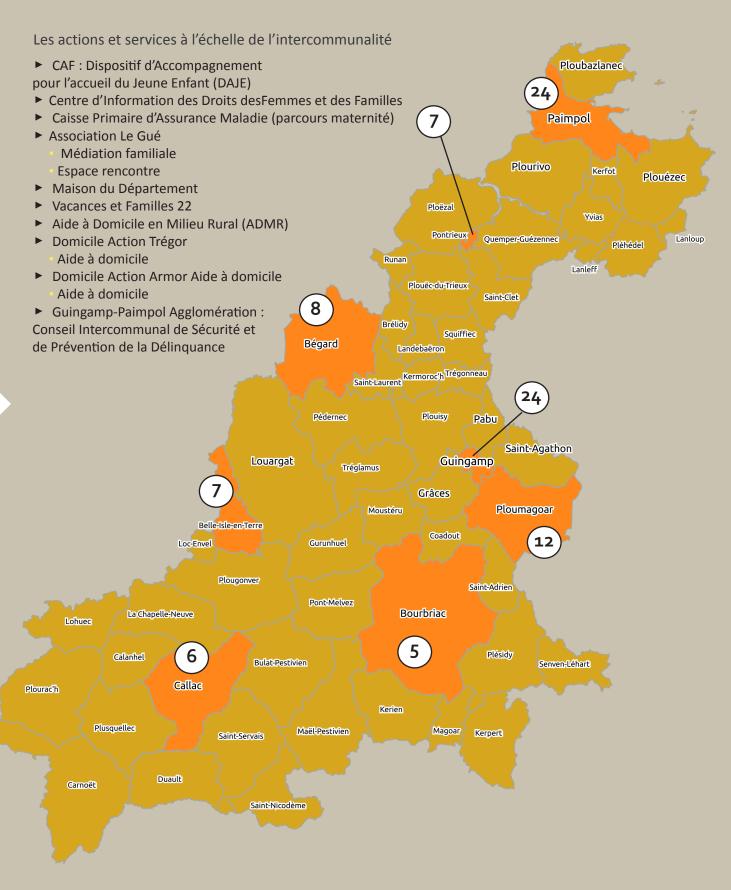
Plusieurs thèmes pourront être abordés : Les modes d'accueil (collectifs et individuels), les coûts, les prestations Caf, la reprise du travail...



Chaque structure agissant dans le cadre de ses missions (champ, public...), les acteurs ont le sentiment d'apporter des solutions partielles aux parents et de ne pas leur proposer une prise en compte globale de leurs problématiques.

### [ DEUXIEME PARTIE ]

#### Les actions et services du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération



### PAIMPOL



#### 

- > Centre d'Accueil à la Parentalité (CAP) Action PaimpoL Café Papotes Café-parents dans les écoles
- Entretiens individuels
- Groupe d'échanges thématiques entre parents
  - Alternative à l'exclusion scolaire
- > Réseau Local Parentalité de Paimpol
- > Service culture de la ville de Paimpol «Babigou»

- > Centre Social Paimpol «Le ChatÔ»
- **CLAS**
- Échappées Belles (sorties)
- Vacances en famille
- Fête du jeu
- La K'fet (11-17 ans)
- Bal des enfants
- LAEP Ty Bihan
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) «Festi Môme»

PONTRIEUX

Sorties du relais

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance

- > Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)
- «Le Lieu»
- Permanences
- > RPAM (Relais Parents Assistants Maternels) Pôle de Paimpol **Espaces Jeux**
- > PMI

**Actions** 

#### PLOUMAGOAR (12



- > Ludothèque «Au coin du jeu»
- Ludothèque
- > RPAM (Relais Parents Assistants Maternels) Pôle de Ploumagoar
- Espaces jeux Entretiens individualisés
- > Maison de l'Enfance
- Evènements «Les RDV de l'Enfance» & «La Fête du jeu»
- Ateliers massages bébés Soirées-débats Groupes de parole
- > PMI
- Permanences

### 

- > Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) de Bégard
- Ateliers en famille (sportifs, culturels, créatifs) Sorties familles
- > RPAM (Relais Parents Assistants Maternels) Pôle de Bégard
- Espaces jeux Soirées parentalité-temps d'échanges
- > PMI
- Permanences

BÉGARD

#### BELLE-ISLE-EN-TERRE





- > Ludothèque «Planète enchantée»
- Ludothèque
- Evènements («Les Ficelles du jeu»...)
- > RPAM (Relais Parents Assistants Maternels) Pôle de BIET
- Espaces jeux Soirées-débats
- > Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

### CALLAC

ment

(ALSH)

> PMI



> RPAM (Relais Parents Assistants

> Accueil de Loisirs Sans Héberge-

Maternels) Pôle de Pontrieux

Espaces Jeux itinérants Ateliers spécifiques



> PMI

Permanences

Soirée sur l'allaitement

- > RPAM (Relais Parents Assistants Maternels) Pôle de Callac
- Espaces jeux
- Journée Mondiale des Droits de l'Enfant
- > Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- > PMI

**Permanences** 

### BOURBRIAC



Actions

> RPAM (Relais Parents Assistants Maternels) Pôle de Bourbriac

- Espaces jeux
- > Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- > PMI

### GUINGAMP



**Actions** 

- > Centre Communal d'Action Sociale Guingamp
- Actions Familles (loisirs et vacances)
- Café-parents dans les écoles
- Programme de Réussite Éducative
- > Centre Social Guingamp
- Accompagnement vacances familiales
- Contrat Local d'Accompagnement
- à la Scolarité (CLAS)
- Café des parents
- Loisirs familiaux
- Prendre l'air en famille Sorties entre mamans

### Cinéma Les Korrigans

- Ciné-débat
- > Sésam de Bretagne
- PAEJ du Cap Jeunes de Guingamp Rencontre-débat au Cap Jeunes de Guingamp
- > Collectif parentalité du Pays de Guingamp
- > Maison du Département
- Groupe de parole en famille
- 1,2,3 Jouons
  - Soins et développement enfants

Légende des couleurs

- Pour les adultes & enfants
- Réservé aux adultes

### [ DEUXIEME PARTIE ]—

Ces actions locales sont complétées par d'autres services parentalité à l'échelle départementale portées majoritairement par des structures associatives, avec certaines actions territorialisées à l'échelle de l'agglomération.

Structures	Intitulés des actions	
Accès Armor	Atelier «Grandir avec des livres»	
Acces Armor	Conférence-débat «Grandir avec des livres»	
ADALEA	« Histoire de dire » : ateliers d'expression pour les enfants et les ados exposés aux violences intrafamiliales	
Association des Familles de Détenus de la Maison d'Arrêt	Accueil de familles de détenus	
Association Départementale des Parents de l'Enseignement Libre	Entretiens individuels et/ou familiaux d'orientation	
	Accompagnement des enfants aux parloirs	
Enjeux d'Enfants Grand Ouest	Ateliers créatifs entre mamans	
	Père en prison, père quand même	
	Animations de Noël Parents-Enfants	
Fédération Loisirs Pluriels	Réseau Passerelle – aide au départ en vacances	
Secours Populaire Français	Aide au départ en vacances	
Mutualité Française de Bretagne	Ateliers Nesting	
Union Départementale des Associations Familiales	Point Info Famille	
Union Nationale des Amis et des Familles des	Groupes de paroles	
Malades psychiques	Permanence	
Union Française du Film pour l'Enfance et la Jeunesse de Bretagne	Festival de cinéma jeune public	
Vacances et Familles 22	Accompagnement des familles dans leur projet de vacances	

#### C- Le collectif parentalité : une volonté de réfléchir et d'agir en commun

Des collectifs parentalité, notamment Rêves d'enfance au début des années 2000, ont existé sur le territoire guingampais pendant un temps donné. Depuis 1999, un réseau informel, constitué de l'association Cap Jeunes, du Centre Social de Guingamp, de la Mutualité française, de Guingamp Communauté, et plus récemment des associations Le Gué, Beauvallon et l'ADAPEI (le SESSAD La courte échelle) a mis en place des soirées rencontresdébats, des groupes d'échanges à destination des parents, en lien avec les préoccupations de ces derniers.

L'émergence de la constitution d'un collectif parentalité à l'échelle du Pays de Guingamp, revêtant une assise juridique, est apparue au cours de l'année 2016, et a abouti à la signature officielle d'une Charte le 29 mars 2018 par les 11 membres fondateurs :

- ► Guingamp-Paimpol Agglomération,
- ► Leff Armor Communauté,
- ► Le Pays de Guingamp,
- La Maison Du Département,
- ► La Caisse d'Allocation Familiales,
- ► Le Centre Social de Guingamp,
- ► Le Centre Communal d'Action Social de Guingamp,
- L'association Beauvallon,
- L'association Le Gué,
- ► Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile La courte échelle, association ADAPEI
- ► L'association SeSAM Bretagne.

#### Saviez-vous que?

Le but de ce réseau partenarial est d'œuvrer à un accompagnement global des familles du territoire

Cette composition n'est pas figée et pourra évoluer en fonction des besoins et de la structuration des partenaires parentalité de l'agglomération. C'est l'association SeSAM Bretagne qui assure le pilotage et la coordination du collectif.

Les réunions régulières de ce réseau partenarial ont pour objectif d'œuvrer à un accompagnement global des familles du territoire. Les échanges et réflexions entre les professionnels et représentants institutionnels permettent de trouver de la cohérence et de la complémentarité entre des acteurs qui ne travaillent pas toujours sur les mêmes créneaux ou publics (action territorialisée ou limitée à une tranche d'âge par exemple). 2019 devrait voir le développement d'actions portées au nom du collectif (Évènement Parentalité).



#### ÉDITO

À la lumière des constats et enjeux posés dans le diagnostic, et en cohérence avec le schéma départemental, le Comité de pilotage du schéma (élus, partenaires institutionnels, agents compétents) et la commission enfance jeunesse ont déterminé pour le territoire 13 orientations organisées en trois axes, validées par le Conseil d'Agglomération en juin 2019.

Chaque orientation est déclinée sous forme de fiches action (actions et leviers possibles, enjeux, pilotage, calendrier, premiers éléments financiers, partenariats possibles, critères d'évaluation). Le schéma est un document cadre qui fixe un cap et des objectifs en matière de petite enfance et de parentalité pour le territoire sur les quatre années qui viennent. Il a vocation à être incitatif et à engager les territoires dans des dynamiques, mais il n'est pas prescriptif.

Par ailleurs, le Schéma Territorial de Services aux Familles n'est pas figé, il sera évalué et pourra être adapté en fonction de l'évolution de la situation sur le territoire. Le Comité de Pilotage se réunira une fois par an pour mesurer les avancées et le chemin qu'il reste à parcourir.

En fonction des objectifs formalisés, le service petite enfance de Guingamp Paimpol Agglomération et les acteurs de la petite enfance et de la parentalité du territoire devront développer une fonction observatoire en concevant des outils d'évaluation adaptés. Pour certaines actions, il conviendra de mener des études complémentaires pour effectuer un choix entre les différentes options envisagées (préciser les besoins, les impacts financiers...)

Le comité de pilotage a également déterminé pour chaque orientation un degré de priorité. Les actions qui en découlent devront être phasées précisément sur la période 2019-2022.

### Schéma Territorial de Services aux Familles I Guingamp-Paimpol Agglomération

Tableau synthétique : axes, orientations et actions envisagées

Thématiques	Constats	Enjeux	Actions envisagées
	Une offre insuffisante ou absente en matière d'accueil collectif sur certaines parties du territoire	Augmenter l'offre globale en matière d'accueil de la petite enfance Donner la possibilité de l'accueil collectif aux parents  Maintenir la qualité de l'offre d'accueil individuel sur le territoire	Création d'une structure d'accueil collectif dans le sud du territoire et dans les zones à faible taux de couverture
			Réflexion sur la construction d'une nouvelle structure à Paimpol
	Une offre insuffisante ou absente en matière d'accueil collectif sur certaines parties du territoire		Soutenir les porteurs de projets dans leurs démarches (projets MAM, micro crèche privée)
	Une tendance à la baisse de l'offre d'accueil individuel		Valoriser le métier d'assistante maternelle et soutenir les professionnelles
AXE 1: ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	Une offre d'accueil qui ne correspond pas toujours aux besoins des familles en situation de fragilité	Proposer une offre d'accueil accessible et adaptée (atypie, insertion, handicap)	Inciter les assistantes maternelles à accueillir sur des créneaux atypiques en proposant une valorisation financière.  Employer du personnel qualifié et étoffer les équipes des multi-accueils pour mieux accompagner les enfants porteurs de handicap.  Créer des places d'accueil spécifiques pour les familles en parcours d'insertion professionnelle.  Travailler sur les critères d'attribution des places des multi-accueils
	Des conditions d'accueil collectif disparates sur le territoire	Offrir une cohérence territoriale en matière de qualité de l'accueil collectif	Garantir des conditions d'accueil satisfaisantes et travailler à l'harmonisation des fonctionnements Développer des temps d'échanges entre professionnels autour des projets pédagogiques.
	Des modes d'accueil pas toujours adaptés pour les 3-5 ans	Améliorer la qualité de la prise en charge des enfants de 3 à 5 ans	Accentuer la formation autour de la prise en charge des tout petits pour les animateurs des ALSH Organiser une collaboration, un partenariat entre les animateurs ALSH et les EJE de l'Agglomération afin d'adapter les pratiques à la tranche d'âge 3/5 ans. Engager une réflexion sur l'accueil des 3/4 ans dans les multi-accueils de Paimpol et Bégard.

Thématiques	Constats	Enjeux	Actions envisagées
AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ	Des besoins importants en matière d'accompagnement à la parentalité mais une offre inégale	Améliorer le maillage territorial des actions parentalité	Poursuivre l'accompagnement des associations qui oeuvrent autour de la parentalité, territorialiser les actions.
	Une multiplicité d'acteurs et d'initiatives en matière d'accompagnement à la parentalité mais pas toujours de lisibilité	Soutenir et faire connaître les actions parentalité Délivrer sur tout le territoire une information coordonnée et cohérente	Imaginer des supports de communication adaptés et partagés Mettre en place des lieux ressources et d'orientation pour les familles
	Une réflexion déjà engagée entre les acteurs de la parentalité	Renforcer la coordination entre les acteurs et porter des projets communs.	Elargir le collectif Parentalité et mettre en place un événement fédérateur autour de la parentalité
	Des acteurs en demande de formation pour gérer des situations de plus en plus complexes	Favoriser l'accueil et l'accompagnement de toutes les familles	Mise en place des formations professionnalisantes dans le domaine de l'accompagnement à la parentalité
AXE 3: INFORMATION ET COMMUNICATION	Des services encore méconnus par les familles	Améliorer la visibilité de nos services et l'information en direction des familles	Création et diffusion de nouveaux supports présentant les services aux familles
	Un manque de fluidité et de lisibilité dans les informations délivrées	Accentuer le travail partenarial pour faciliter un parcours cohérent des familles	Repenser un dispositif d'information unique des familles

### AXE<sub>1</sub>

# ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

### > 7 «Fiches Actions»

- N°1 : Veiller à l'équilibre et au développement de l'offre territoriale en matière d'accueil collectif
- N°2 : Offrir une cohérence territoriale en matière de qualité de l'accueil collectif
- N°3 : Valoriser le métier d'assistante maternelle et soutenir les professionnelles dans les démarches de professionnalisation
- N°4: Proposer une offre d'accueil sur des créneaux atypiques
- N°5: Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil aux enfants porteurs de handicap
- N°6: Adapter l'offre d'accueil aux familles en insertion
- N°7 : Améliorer la qualité de la prise en charge des 3/5 ans

## Veiller à l'équilibre et au développement de l'offre territoriale en matière d'accueil collectif

#### **ACTIONS**

- Lancer une réflexion sur la création d'une structure d'accueil collectif sur le sud du territoire. Analyse des besoins afin de déterminer précisément le/les projet(s) les plus adaptés (évaluer les avantages et inconvénients de chaque solution), en s'appuyant sur le diagnostic de territoire et en veillant au suivi de l'évolution démographique via le service Petite enfance. Etudier l'impact présumé d'une création sur l'activité des assistantes maternelles du territoire d'implantation.
- Engager une réflexion élargie sur l'accueil collectif avec les EPCI voisins
- En parallèle, accompagner techniquement et financièrement des porteurs de projets privés, sous réserve de critères établis, peut constituer une alternative à un investissement « public » ou intervenir en complément.
- Réaliser une étude de besoins en terme de places d'accueils en vue de la création d'un nouveau multiaccueil à Paimpol, en remplacement de la structure existante.

#### **ENJEUX & OBJECTIFS**

- Améliorer le maillage du territoire en matière de solutions de mode de garde
- Augmenter l'offre globale d'accueil de la petite enfance pour atteindre une couverture plus homogène
- Assurer un équilibre entre l'accueil collectif et l'accueil individuel pour permettre à toutes les familles d'avoir le choix.
- Augmenter le ratio de l'accueil collectif avec un objectif de 9%, soit environ 35 places en plus.



#### **PILOTAGE**

Service Petite Enfance de Guingamp-Paimpol Agglomération / Porteurs privés du territoire

#### **NIVEAU DE PRIORITÉ**

Action définie comme priorité haute du COPIL

#### FINANCEMENT/BUDGET

Etude financière à réaliser en fonction des options choisies (type de structure, capacité...). L'investissement pour 10 places d'accueil (si construction) est d'environ 700 000€ (données de LAC). Etude des opportunités avec le plan Pauvreté.

#### **PARTENARIATS**

CAF, PMI, services internes à l'agglomération

#### INDICATEURS D'ÉVALUATION

Augmentation du ratio de l'accueil collectif, taux de fréquentation/occupation, liste d'attente des demandes d'accueil

## Offrir une cohérence territoriale en matière de qualité de l'accueil collectif

#### **ACTIONS**

- Réflexion autour des améliorations possibles des conditions matérielles d'accueil.
- Rencontres/réunions de travail entre les directrices et entre les professionnels (réunions de réseau, réunions thématiques entre pairs, journées pédagogiques communes...).

#### **ENJEUX & OBJECTIFS**

- Offrir des conditions adaptées et un accueil de qualité aux enfants et aux familles
- Améliorer les conditions de travail des professionnels de la MDE de Paimpol, et plus globalement sur tous les multi-accueils
- Harmoniser les fonctionnements généraux des EAJE (CAP, protocoles de santé, règlement de fonctionnement...) et tendre vers une cohérence des projets pédagogiques, tout en respectant les particularités de chaque équipement, de chaque territoire.



### PILOTAGE

Service Petite Enfance de Guingamp-Paimpol Agglomération

#### **NIVEAU DE PRIORITÉ**

Action définie comme priorité importante du COPIL

#### FINANCEMENT/BUDGET

En fonction des investissements réalisés et travaux à effectuer. Subventions possibles (CAF, Etat, CD 22)

#### **PARTENARIATS**

CAF, PMI, services internes à l'agglomération

#### INDICATEURS D'ÉVALUATION

Retours des familles, ressentis des professionnels de terrain, aboutissement de la démarche du projet éducatif commun, établissements de protocoles et documents communs

### Valoriser le métier d'assistante maternelle et soutenir les professionnelles dans les démarches de professionnalisation

#### **ACTIONS**

- Renforcer les actions du RPAM pour mettre en valeur la qualité de l'accueil individuel.
- Promouvoir le métier d'assistante maternelle.
- Accentuer la communication autour de la formation continue, proposer des solutions alternatives d'accueil pour les familles (fichiers de dispo, places d'accueil en EAJE...) afin d'augmenter le nombre de départs en formation continue
- Multiplier les rencontres et les échanges avec les assistantes maternelles en proposant des formules attractives (soirées conviviales et sous forme plus ludiques)
- Soutenir et accompagner les projets de création de Maison d'Assistants Maternels (MAM).

#### **ENJEUX & OBJECTIFS**

- Maillage plus homogène du territoire tout en préservant l'équilibre entre l'offre et la demande.
- Professionnalisation des assistantes maternelles pour avoir une offre individuelle de qualité.
- Permettre la création de MAM visant à mettre en valeur le métier et développer l'offre sur le territoire



#### **PILOTAGE**

Service Petite Enfance de Guingamp-Paimpol Agglomération

#### **NIVEAU DE PRIORITÉ**

Action définie comme priorité modérée du COPIL

#### FINANCEMENT/BUDGET

Intervenants extérieurs pour l'accompagnement des AM dans une démarche de professionnalisation, Location ou mise à disposition de locaux, charges de personnel, Bonus Caf mission supplémentaire

#### **PARTENARIATS**

CAF, PMI, partenaires locaux (organismes de formation, associations, mairies, élus, Pôle Emploi...)

#### INDICATEURS D'ÉVALUATION

Bilan d'activité du RPAM (nombre de départs en formation, données qualitatives), lien avec les actions mises en place par le RPAM.

## Proposer une offre d'accueil sur des créneaux atypiques

#### **ACTIONS**

Réfléchir à des solutions alternatives d'accueil sur des créneaux atypiques auxquelles le territoire ne peut répondre aujourd'hui :

- 1. Chèque atypie = sur le même mode que Lamballe Terre et Mer avec un financement conjoint Agglomération / Caf / MSA
- **2.** Avoir quelques assistantes maternelles volontaires engagées dans un dispositif d'accueil spécifique avec une possibilité de valorisation financière portée par l'Agglomération et/ou la Caf.
- **3.** Soutenir techniquement et financièrement des porteurs de projets ciblant des familles qui ont des besoins d'accueil atypique (micro crèche, MAM...) : élaboration d'une grille de critères éligibles pour cadrer l'attribution des aides.
- **4.** Contractualisation de Guingamp Paimpol Agglomération avec la Mutualité Française. Sur le département, il existe un dispositif MAMHIQUE Modes d'Accueils Mutualisés en Horaires Atypiques (Mutualité Française), créé suite au constat d'un besoin non couvert.

#### **ENJEUX & OBJECTIFS**

- Offrir aux familles des solutions accessibles financièrement et géographiquement.
- Permettre aux familles d'avoir accès facilement à des solutions alternatives pour l'accueil en horaires atypiques, afin de faciliter l'articulation vie familiale/vie professionnelle, l'insertion professionnelle ou la reprise d'activité (après un congé maternité ou congé parental...)
- Associer les acteurs économiques des bassins d'emploi (nécessité de service ou production, fidélisation et maintien dans l'emploi).



#### **PILOTAGE**

Selon les options : service Petite Enfance de Guingamp-Paimpol Agglomération, CAF, porteurs privés

#### **NIVEAU DE PRIORITÉ**

Action définie comme priorité modérée du COPIL

#### FINANCEMENT/BUDGET

Guingamp Paimpol Agglomération, Caf, MSA, entreprises.

#### **PARTENARIATS**

CAF, PMI, entreprises du territoire

#### INDICATEURS D'ÉVALUATION

Bilan d'activité du RPAM (recensement des demandes d'accueil en atypie, réponses apportées)

## Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil aux enfants porteurs de handicap

#### **ACTIONS**

- Employer du personnel qualifié pour renforcer les équipes et former les personnels des multi accueils pour mieux accompagner les enfants porteurs de handicap ou atteints de maladies chroniques (idée de référent par structure)
- Revoir les critères d'attribution des places et préparer en amont la CAP en lien avec les partenaires institutionnels (CAMPS, PMI).
- Sensibilisation et professionnalisation des assistantes maternelles.
- Développer les partenariats avec les institutions spécialisées et les structures ressources

#### **ENJEUX & OBJECTIFS**

- Trouver des solutions d'accueil à davantage de familles ayant un enfant en situation de handicap.
- Offrir un service de qualité quelle que soit la situation de l'enfant.
- Soutenir et accompagner les professionnels (Multi accueils ou Assistants Maternels) dans la prise en charge des enfants en situation de handicap.



#### **PILOTAGE**

Service Petite Enfance de Guingamp-Paimpol Agglomération

#### **NIVEAU DE PRIORITÉ**

Action définie comme priorité importante du COPIL

#### FINANCEMENT/BUDGET

Charges de personnel et frais de formation. Soutien financier de la Caf et du Conseil Départemental (Bonus Handicap).

#### **PARTENARIATS**

CAF, PMI

#### INDICATEURS D'ÉVALUATION

Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis au sein des EAJE, ressenti des professionnels sur l'amélioration de l'accompagnement de ces enfants, Bilan d'activité du RPAM (recensement des demandes d'accueil et réponses apportées)

## Adapter l'offre d'accueil aux familles en insertion

#### **ACTIONS**

- Créer des places d'accueil spécifiques pour les familles en parcours d'insertion ou familles étrangères.
- Travailler sur les critères d'attribution des places des multi accueils.
- Sensibilisation des assistants maternels aux problématiques rencontrées par les familles en insertion
- Lancer une réflexion sur un accompagnement renforcé des familles en insertion dans la recherche de mode de garde (ex : CAP'AJE sur agglomération Saint-Brieuc)
- Développer les partenariats avec les acteurs sociaux et de l'insertion (Centres sociaux, Mission locale...)

#### **ENJEUX & OBJECTIFS**

- Permettre aux familles en parcours d'insertion de trouver des solutions pour l'accueil de leurs enfants de moins de 3 ans.
- Faciliter le parcours et le rôle d'employeur pour les familles qui emploient une assistante maternelle (Complément mode de garde versé directement à l'assistante maternelle, accompagnement important des familles par le RPAM)



#### **PILOTAGE**

Service Petite Enfance de Guingamp-Paimpol Agglomération

#### NIVEAU DE PRIORITÉ

Action définie comme priorité haute du COPIL

#### FINANCEMENT/BUDGET

Temps de travail dédié des animatrices de RPAM pour l'accompagnement renforcé, Soutien financier de la CAF sur accueil en structure collective (bonus mixité)

#### **PARTENARIATS**

CAF, PMI

#### INDICATEURS D'ÉVALUATION

Typologie des familles accueillies en EAJE, réactivité pour l'accueil de familles en parcours d'insertion, Bilan d'activité du RPAM (recensement des demandes d'accueil, réponses apportées)

## Améliorer la qualité de la prise en charge des 3/5 ans

#### **ACTIONS**

- Accentuer la formation autour de la prise en charge des 3-5 ans pour les animateurs des ALSH :
- >En organisant une collaboration, un partenariat entre les animateurs ALSH et les EJE de l'Agglomération (partage de connaissances et de compétences)
  - > En proposant des formations aux animateurs
  - > En travaillant des projets pédagogiques adaptés à cette tranche d'âge en ALSH
- Engager une réflexion sur l'accueil des 3-4 ans dans les multi accueils (étude de besoins, organisation, taux d'occupation, conditions matérielles).

#### **ENJEUX & OBJECTIFS**

- Améliorer la prise en charge des 3-5 ans.
- Adéquation entre l'offre et la demande d'un point de vue qualitatif
- Trouver des solutions alternatives pour répondre aux besoins des familles



#### **PILOTAGE**

Services Petite Enfance et Enfance de Guingamp-Paimpol Agglomération, Services Enfance des communes de l'Agglomération, Porteurs associatifs ou privés

#### **NIVEAU DE PRIORITÉ**

Action définie comme priorité haute du COPIL

#### FINANCEMENT/BUDGET

Frais de formation, aménagement des locaux, communication Investissement dans la création de nouvelles structures

#### **PARTENARIATS**

CAF, PMI, communes de l'Agglomération

#### INDICATEURS D'ÉVALUATION

Satisfaction des parents, bien-être des enfants, retours des personnels éducatifs (multi-accueil, école, ALSH)

## AXE 2

## ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

### > 4 «Fiches Actions»

- N°1: Développer de nouvelles actions parentalité en fonction des besoins et manques repérés, territorialiser certaines actions
- N°2 : Mettre en place des lieux ressources et d'orientation pour les familles et concevoir des supports de communication adaptés et partagés
- N°3 : Élargir le collectif parentalité et porter des projets/événements communs
- N°4 : Mettre en place des formations professionnalisantes dans le domaine de l'accompagnement à la parentalité

### Développer de nouvelles actions parentalité en fonction des besoins et manques repérés, Territorialiser certaines actions

#### **ACTIONS**

- Recensement des ressources existantes pour les professionnels comme pour les familles, les outils (ex : malles pédagogiques, expositions...) qui peuvent circuler sur le territoire.
- Soutien réaffirmé de la collectivité aux acteurs associatifs de la parentalité : signature de conventions pluriannuelles, étude de la faisabilité d'un soutien accru en contrepartie de nouveaux développements territoriaux (présence des services sur tout le territoire : permanences, actions décentralisées...).
- Etude de solutions possibles pour organiser la mobilité vers les services parentalité (bons transports à étudier avec le service mobilité et transport à l'agglomération)
- Développement d'événements territoriaux partagés pour les familles (Rdv de l'enfance)
- Réflexion territoriale à entamer sur la place des ludothèques (associative et communautaire) et le rayonnement de leurs actions.
- Renforcement de la place des parents au sein des structures de l'agglomération : implication dans les différentes instances (Commission d'Attribution des Places), Café-parents...
- Etude sur la faisabilité d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent multi partenarial et itinérant (organisation du portage de projet, financement, conventionnement avec la CAF pour 4 ans...)
- Réflexion au sein du collectif parentalité sur l'accompagnement des familles d'enfants de 6 à 11 ans : quelles réponses ? quels nouveaux partenariats possibles (Education Nationale, association de parents d'élèves, cafés enfants...) ?

#### **ENJEUX & OBJECTIFS**

- Limiter ou lever les freins d'accès aux services d'accompagnement à la parentalité existants
- Développer l'offre parentalité pour garantir aux familles un égal accès aux services, pour satisfaire de nouveaux besoins ou des manques exprimés.
- Soutenir les différents acteurs, participer au développement d'une action concertée
- Associer davantage les familles



#### **PILOTAGE**

Services Petite Enfance et Enfance de Guingamp-Paimpol Agglomération, Services Enfance des communes de l'Agglomération, Porteurs associatifs ou privés

#### **NIVEAU DE PRIORITÉ**

Action définie comme priorité importante du COPIL

#### FINANCEMENT/BUDGET

Pas forcément besoin de financements nouveaux pour certaines actions. Envisager une augmentation des subventions des acteurs associatifs qui territorialisent les actions. Projet LAEP : à définir selon étude, accompagnement de la CAF possible

#### **PARTENARIATS**

CAF, PMI, communes de l'Agglomération, Centres sociaux

#### INDICATEURS D'ÉVALUATION

Répartition de l'offre sur le territoire, mise en œuvre de nouveaux services, nombre de parents impliqués et satisfaction

Mettre en place des lieux ressources et d'orientation pour les familles et concevoir des supports de communication adaptés et partagés

#### **ACTIONS**

- Etape 1 : Recensement des partenaires et dispositifs pour l'édition d'un support diffusé lors de l'événement parentalité en novembre 2019. Travail en lien avec le Conseil de développement du Pays de Guingamp sur un Guide des services à la population.
- Etape 2 : réflexion dans le cadre du collectif parentalité sur la mise en place de lieux ressources identifiés (lieux physiques et numériques, contacts téléphoniques) en mesure de donner une information complète et d'orienter les familles (Modèle des Points Information Famille). Vigilance sur accessibilité et équilibre territorial, dénomination claire pour les familles, supports évolutifs...
- Etape 3 : formation des personnels « relais » parentalité (connaissance des dispositifs existants, protocole d'accueil des familles, outils de suivi et d'évaluation...)
- Etape 4 : édition des supports et mise en place de la nouvelle organisation. Communication grand public

#### **ENJEUX & OBJECTIFS**

- Soutenir et faire connaître les actions parentalité, améliorer la fréquentation de celles-ci
- Faciliter l'accès à l'information et identifier de nouveaux relais (associations de parents d'élèves, éducation nationale...) pour favoriser la diffusion de l'information
- Délivrer sur tout le territoire une information coordonnée et cohérente
- Adapter les supports aux usages d'aujourd'hui
- Travailler le message pour limiter les freins et barrières psychologiques, ainsi que la forme



#### **PILOTAGE**

Collectif Parentalité, Acteurs et partenaires de la parentalité

#### **NIVEAU DE PRIORITÉ**

Action définie comme priorité modérée du COPIL

#### FINANCEMENT/BUDGET

Création et diffusion des supports papiers et numériques : 2000 €. Temps de travail des différents partenaires, coût des formations

#### **PARTENARIATS**

Collectif Parentalité, Mission santé du Pays de Guingamp, Leff Armor Communauté

#### INDICATEURS D'ÉVALUATION

Échanges et retours avec les usagers, fréquentation des actions et typologie du public accueilli, qualité de l'information délivrée

## N<sub>o</sub> 3

## Élargir le collectif parentalité et porter des projets/événements communs

#### **ACTIONS**

- A partir de l'état des lieux des acteurs parentalité réalisé sur le territoire, étudier l'extension du collectif. 2ème phase de signature de la Charte.
- Poser les bases de bon fonctionnement : la coordination pérenne du collectif nécessite un temps de travail dédié et un financement de celui-ci.
- Mettre en place au nom du collectif un événement fédérateur autour de la parentalité (convivialité, partage, échange, réflexion, information) associant les parents et plus largement des actions concertées (les actions du collectif ne se substituent pas à celles portées individuellement par les différents acteurs).

#### **ENJEUX & OBJECTIFS**

- Élargir le champ d'actions du collectif en fédérant de nouveaux partenaires
- Poursuivre la structuration d'un réseau existant
- Imaginer en commun et avec les parents un espace d'échange propice autour des questions liées à la parentalité



#### **PILOTAGE**

Collectif Parentalité

#### **NIVEAU DE PRIORITÉ**

Action définie comme priorité modérée du COPIL

#### FINANCEMENT/BUDGET

Temps de travail des différents partenaires du collectif. Animation et coordination du collectif : temps annuel estimé à environ 100 heures. Budget prévisionnel total de l'événement : 11000€ (demande de financement CAF) - Participation de l'agglomération sur l'événement : 1500-2000€

#### **PARTENARIATS**

Collectif Parentalité, Leff Armor Communauté

#### INDICATEURS D'ÉVALUATION

Qualité des échanges au sein du collectif, élargissement du réseau et interconnaissance des partenaires, capacité à mobiliser sur un événement porté par le collectif

### Mettre en place des formations professionnalisantes dans le domaine de l'accompagnement à la parentalité

#### **ACTIONS**

- Faire remonter les besoins des professionnels dans les différentes instances internes (réunions petite enfance, enfance ou jeunesse dans les services de l'agglomération) ou partenariales (collectif Parentalité)
- Organisation de formations avec des intervenants qualifiés permettant de pallier des manques repérés chez les professionnels, ou tout simplement des moments partagés pour échanger et croiser les regards sur des situations fréquemment vécues.
- Construction d'outils supports communs, partage d'expériences. Ces actions participent également à l'interconnaissance des partenaires agissant dans le champ de la parentalité

#### **ENJEUX & OBJECTIFS**

- Favoriser l'accueil et l'accompagnement de toutes les familles
- Répondre aux besoins de formation des professionnels
- Mutualiser des moyens autour de l'organisation de temps de formation ou d'échange
- Favoriser le croisement des regards de professionnels agissant dans différents domaines



#### **PILOTAGE**

Guingamp-Paimpol Agglomération, CISPDR, Collectif Parentalité

#### **NIVEAU DE PRIORITÉ**

Action définie comme priorité haute du COPIL

#### FINANCEMENT/BUDGET

Budgets formations des différents acteurs. Pilotage et financement de certaines formations par : Collectif Parentalité dans le cadre d'appel à projets, CISPDR, Mission Santé du Pays de Guingamp...

#### **PARTENARIATS**

Acteurs de l'enfance, la parentalité, la prévention et la sécurité

### INDICATEURS D'ÉVALUATION

Ressenti des professionnels, Nombre de professionnels partant en formation sur ces sujets, réponses apportées aux familles

## AXE 3

# INFORMATION ET COMMUNICATION

### > 2 «Fiches Actions»

N°1 : Création et diffusion de nouveaux supports présentant les services aux familles

N°2: Repenser un dispositif d'information unique des familles

## Création et diffusion de nouveaux supports présentant les services aux familles

#### **ACTIONS**

- Mise en route du site internet de l'agglomération présentant les différents services. Au-delà de l'information, réflexion à mener avec le service communication pour en faire un espace de ressources pour les familles, en lien avec les sites ressources institutionnels (Monenfant.fr)
- Réflexion sur une autre dénomination du RPAM pour davantage de lisibilité
- Création d'un support de communication « papier » présentant l'ensemble des services Petite Enfance, à destination des familles, des services de l'Agglomération et des partenaires.
- Diffusion des supports sur l'ensemble du territoire (services + relais + lieux ouverts au public) et communication sur le site internet.
- -Mise en cohérence avec l'ensemble des acteurs de la petite enfance et de la parentalité sur un protocole d'information commun.

#### **ENJEUX & OBJECTIFS**

Améliorer la visibilité de nos services et l'information en direction des familles



#### **PILOTAGE**

Guingamp-Paimpol Agglomération, CAF

#### **NIVEAU DE PRIORITÉ**

Action définie comme priorité haute du COPIL

#### FINANCEMENT/BUDGET

Création et diffusion des supports : prévisionnel de 2000€

#### **PARTENARIATS**

CAF, PMI

#### INDICATEURS D'ÉVALUATION

Retours familles et partenaires/relais sur les supports, Fréquentation des services

### {TROISIEME PARTIE }\_

### N° 2

## Repenser un dispositif d'information unique des familles

#### **ACTIONS**

- Collaboration avec la CAF pour encourager l'utilisation par les familles du site monenfant.fr et permettre au service RPAM de traiter un maximum de demandes de recherches d'accueil.
- Affiner la mise en place territoriale du dispositif DAJE (Dispositif d'accompagnement pour l'accueil du jeune enfant) comme porte d'entrée principale, en partenariat avec la CAF, et communiquer auprès des usagers.
- Associer les directions de multi-accueils au DAJE
- Renommer le DAJE avec une appellation plus parlante pour les usagers
- Retravailler les procédures de pré-inscriptions entre le RPAM et les Multiaccueils (Guichet unique : le RPAM comme 1ère porte d'entrée)
- -Organisation de temps d'échange réguliers entre les services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse pour un meilleur partage d'informations, une cohérence et une continuité dans l'accompagnement des familles (passerelles)

#### **ENJEUX & OBJECTIFS**

- Accentuer le travail partenarial entre Multi-accueils, RPAM et CAF pour simplifier et rendre cohérent le parcours des familles
- Prendre en compte toutes les situations et les éventuelles difficultés rencontrées afin de délivrer une information claire et adaptée à chaque famille



#### **PILOTAGE**

Service Petite Enfance de Guingamp-Paimpol Agglomération, CAF

#### **NIVEAU DE PRIORITÉ**

Action définie comme priorité haute du COPIL

#### FINANCEMENT/BUDGET

/

#### **PARTENARIATS**

CAF, PMI

#### INDICATEURS D'ÉVALUATION

Retours familles et partenaires/relais sur la simplification du parcours et des procédures, Fréquentation et identification des services, travail partenarial avec la CAF









Retrouvez les informations du Service Petite Enfance de l'Agglo SUR LE SITE INTERNET : WWW.GUINGAMP-PAIMPOL-AGGLO.BZH